

Tchad | Province du Lac | Matrice de suivi des déplacements (DTM)
Rapport sur les déplacements | Round 14 | 17 février — 17 mars 2021



Les activités de la DTM dans la province du Lac sont soutenues par :



Ministry of Foreign Affairs
Republic of Korea



Ministère des Affaires étrangères



Organisation internationale pour les migrations (OIM)
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations

Les avis exprimés dans ce rapport sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'OIM, des donateurs et des partenaires. L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Les cartes fournies le sont uniquement à titre illustratif. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.

Les données brutes sur base desquelles ce rapport a été élaboré sont disponibles sur le site internet de la DTM mentionné ci-dessous. En cas de besoin d'appui aux analyses approfondies, les partenaires peuvent contacter la DTM Tchad à travers le courriel ci-dessous.

Pour toute information extraite de ce document, qu'elle soit citée, paraphrasée, ou utilisée de quelque manière que ce soit, la source doit être mentionnée comme suit : "Source : Organisation Internationale pour les Migrations [Mois, Année], Matrice de Suivi des Déplacements (DTM)"

Organisation Internationale pour les Migrations
Quartier Klemat. Rue 3044. BP 6450
N'Djamena
Tchad
Tel.: +235 22 52 53 62
E-mail : dtmtchad@iom.int
Sites internet : <https://displacement.iom.int/chad> – <https://dtm.iom.int/chad>

SOMMAIRE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	4
CONTEXTE	5
MÉTHODOLOGIE	5
LIMITES.....	7
POPULATIONS DÉPLACÉES	8
Effectifs de populations	8
Profil démographique	9
Localisation des personnes déplacées.....	9
Proportion de personnes déplacées dans la province du Lac.....	10
Caractéristiques des sites et abris	11
PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES (PDI)	13
Effectifs de populations	13
Périodes de déplacement	14
Provenances des PDI.....	15
Motifs de déplacement des PDI.....	16
Moyens de déplacement des PDI	17
RETOURNÉS (DE L'ÉTRANGER ET ANCIENNES PDI).....	17
Effectifs de population.....	17
Retournés venus de l'étranger.....	19
Retournés anciennes PDI	21
BESOINS, ASSISTANCE ET ACCÈS AUX SERVICES	23
Besoins prioritaires des personnes déplacées.....	23
Assistances.....	24
Services de santé et informations liées au COVID-19.....	25
Eau, hygiène et assainissement	29
Sécurité alimentaire.....	30
Protection	30
Scolarisation.....	31

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La Matrice de suivi des déplacements, tiré de l'anglais *Displacement Tracking Matrix* (DTM), est un outil de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) conceptualisé en 2004, qui permet de faire le suivi des déplacements et mobilités des populations. Elle relève des informations à différents niveaux, les traite et les diffuse, afin de garantir aux acteurs humanitaires, aux gouvernements et aux autres acteurs intéressés, une meilleure compréhension des mouvements et de l'évolution des besoins des populations déplacées : les effectifs des populations, la localisation des personnes déplacées, les périodes de déplacement, leurs conditions de vie, et encore bien d'autres éléments, sont autant d'informations recherchées et collectées.

Ce rapport de la DTM, relatif au quatorzième round de collecte dans la province du Lac, donne un aperçu de la situation de déplacement dans cette province du Tchad, où les déplacements de populations sont dus à l'insécurité liée aux violences perpétrées par des groupes extrémistes armés. Les informations présentées dans ce rapport ont été collectées dans 228 lieux de déplacement (171 sites et 57 communautés hôtes), auprès d'informateurs clés en proche collaboration avec les autorités locales et nationales, du 17 février au 17 mars 2021.

Par ailleurs, depuis le round 11, des analyses spécifiques à la **pandémie de COVID-19** sont présentées, sur la connaissance globale du virus et des gestes barrières par les personnes déplacées, ainsi que sur leur niveau d'inquiétude face à la pandémie et les mesures préventives prises dans les localités évaluées.



Lors de ce round, la DTM a identifié une population déplacée totale de 457 797 individus : 401 511 Personnes Déplacées Internes (soit 88% de la population déplacée), 30 160 retournés venus de l'étranger (6%) et 26 126 retournés anciennes PDI (6%)



228 lieux de déplacement ont été évalués durant ce round 14, comprenant 171 sites et 57 communautés hôtes



94% des PDI s'étaient déplacées pour la première fois à cause d'affrontements ou d'attaques armées, tandis que 3% s'étaient déplacées préventivement et 3% suite aux inondations



La population déplacée est composée à 46% d'hommes et à 54% de femmes



La taille moyenne des ménages déplacés est de 5 personnes par ménage



52% de la population déplacée est composée de mineurs ayant entre 0 et 17 ans



Les personnes âgées de 60 ans et plus représentent 8% des personnes déplacées



75% des personnes déplacées identifiées vivent dans des sites alors que 25% vivent au sein de communautés hôtes

CONTEXTE

La Matrice de suivi des déplacements (DTM) est présente dans le bassin du lac Tchad depuis 2014. Elle a été activée au Nigeria en juillet 2014, au Tchad en mai 2015 et au Cameroun en novembre 2015. Les activités DTM fournissent des informations cruciales à divers acteurs (partenaires humanitaires, partenaires de développement et partenaires gouvernementaux) sur le déplacement des populations afin d'apporter une réponse appropriée, tant au niveau de la sous-région qu'au niveau de chacun de ces pays. Ceux-ci sont touchés par la même crise dans des contextes similaires et les méthodologies utilisées par la DTM sont analogues, ce qui permet de comparer les tendances de déplacement dans la sous-région. La DTM vise à obtenir des informations de base sur les personnes déplacées afin de faciliter la coordination et la fourniture de réponses humanitaires ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de développement ou de transition vers le développement. La DTM met fréquemment à jour les informations obtenues, permettant aux acteurs humanitaires et gouvernementaux de répondre de la manière la plus appropriée et ciblée possible. Les activités de collecte se penchent particulièrement sur : la situation générale des personnes déplacées au plus petit niveau administratif ; les caractéristiques sociodémographiques des ménages déplacés ainsi que leurs vulnérabilités spécifiques ; les tendances générales de déplacement ; et les besoins sectoriels et les lacunes en termes de services fournis aux personnes déplacées.

Depuis 2015, le Tchad fait l'objet d'attaques perpétrées par des groupes armés. Les attaques et les menaces récurrentes continuent de provoquer le déplacement des populations vivant dans la province du Lac. Tandis que l'année 2018 a été marquée par une baisse importante du nombre d'attaques armées et donc des déplacements de populations, celles-ci se sont intensifiées au cours des années 2019 et 2020, entraînant des déplacements massifs de personnes. Depuis la fin de l'année 2020, les conditions sécuritaires ont continué à se dégrader, conduisant de nombreuses personnes à se déplacer, suite à des attaques armées ou de manière préventive, principalement en provenance des sous-préfectures de Kangalam et Ngouboua. Par ailleurs, les conditions climatiques (inondations, montées des eaux ou sécheresse) ont également entraîné le déplacement d'un nombre important de personnes au cours de ce round.

Par ailleurs, le premier cas de maladie à coronavirus (**COVID-19**) a été confirmé au Tchad le 19 mars 2020¹. Même si à ce jour, aucun cas de COVID-19 n'a été confirmé parmi les personnes déplacées dans la province du Lac², **cette crise sanitaire est venue se superposer à la situation de crise existante, posant un risque majeur pour les populations déplacées en situation de vulnérabilité extrême**. En effet, les populations déplacées dans la province du Lac vivent dans des lieux de déplacement où il est quasiment impossible d'appliquer les mesures de distanciation sociale et où l'accès aux services de base, tels que les soins médicaux, l'eau ou les services d'hygiène et d'assainissement, est très limité.

MÉTHODOLOGIE

Au Tchad, la DTM mène des évaluations fréquentes et régulières auprès d'informateurs clés dans les localités identifiées comme accueillant des personnes déplacées. Les équipes DTM collectent les données au travers d'entretiens avec les informateurs clés au niveau des sites et communautés hôtes. Il s'agit des personnes ou acteurs ayant des rôles prépondérants dans les communautés. Les informateurs clés fournissent des estimations sur le nombre de personnes déplacées qui se trouvent dans leurs sites ou communautés hôtes, leur provenance et expérience de déplacement, ainsi que leur besoins et vulnérabilités. Il est à préciser que lors de ce round, contrairement aux rounds précédents, **les données démographiques ont été collectées directement auprès des informateurs clés**, et non auprès d'un échantillon de ménages déplacés à travers un calculateur démographique.

La DTM suit les catégories de personnes suivantes : les personnes déplacées internes et les retournés (anciennes PDI et venant d'autres pays). Dans le cadre de ce rapport, ces personnes sont regroupées dans l'appellation de « personnes déplacées ».

¹ Voir le rapport sur les Restrictions de Mobilité liées au COVID-19 [ici](#)

² Voir le Sitrep national daté du 30 avril 2020 [ici](#)

- *Personnes déplacées internes (PDI)* : « Personnes ou [...] groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État ».
- *Retournés* : Cette catégorie inclut les anciennes Personnes Déplacées Internes et les Tchadiens étant rentrés d'un pays étranger. Les anciennes PDI sont des personnes qui s'étaient installées dans une autre localité au Tchad et sont depuis retournées dans leur lieu de résidence habituel. **Malgré leur retour dans leur lieu de résidence habituel, ces personnes n'ont pas d'accès aux solutions durables à leur déplacement et leurs conditions humanitaires et vulnérabilités sont analogues à celles des PDI.** Les retournés d'autres pays sont des personnes qui avaient été déplacées ou avaient migré dans un autre pays et qui sont retournées au Tchad ou dans leur lieu de résidence habituel.

Il est à noter que depuis le round 10, les données relatives aux **retournés** venus de l'étranger et celles des anciennes PDI ont été collectées de manière séparée. Lors des rounds précédents, les questions sur les retournés étaient posées de manière globale et la catégorisation du nombre de retournés venus de l'étranger et des retournés anciennes PDI était faite selon la provenance de la majorité des retournés. Depuis le round 10, les questions sur ces deux catégories de population ont été posées de manière séparée afin d'avoir des informations approfondies sur ces deux catégories de population, dont la situation est différente. D'une part, les retournés venus de l'étranger sont des Tchadiens qui vivaient depuis des décennies dans les pays voisins, avant de rentrer au Tchad à la suite de la crise du bassin du lac Tchad. D'autre part, les retournés anciennes PDI sont des résidents de la province du Lac qui étaient déplacés à cause de la même crise, avant de rentrer dans leurs localités. En effet, lors de l'enquête sur l'utilisation des produits d'information de la DTM, certains acteurs ont exprimé le besoin d'avoir davantage d'informations sur les conditions de retour³.

Par ailleurs, il est à signaler que depuis le round 13, les données relatives aux **ressortissants de pays tiers** ne sont pas incluses dans les analyses. En effet, à la suite d'une évaluation concernant cette catégorie de population, il a été décidé au sein du cluster de gestion et de coordination des sites (CCCM, *Camp Coordination and Camp Management* en anglais) que ces personnes seraient suivies par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) dans le processus de demande d'asile.

Les informations présentées dans ce rapport ont été collectées du 17 février au 17 mars 2021 dans 228 lieux de déplacement⁴ dans la province du Lac. La collecte de données a été menée dans trois départements (contenant sept sous-préfectures) de la province du Lac affectés par la crise : Fouli, Kaya et Mamdi. Durant ce round, les données ont été collectées au travers d'entretiens avec **674 informateurs clés**, soit une moyenne de trois informateurs clés interrogés par communauté hôte ou site de déplacement. Les représentants des personnes déplacées (42%) et les chefs communautaires (41%) ont constitué la plus grande partie des informateurs clés auprès desquels les données ont été collectées, tandis que 17 pour cent étaient des chefs religieux.

Graphique 1 : Données démographiques des informateurs clés



³ Le rapport peut être trouvé à ce [lien](#).

⁴ Dans ce rapport, le terme « lieu de déplacement » fait référence aux sites de déplacement et communautés hôtes dans lesquelles les personnes déplacées ont été identifiés durant ce round de collecte.

LIMITES

Les données utilisées dans le cadre de cette analyse sont des estimations obtenues par le biais d'entretiens avec les informateurs clés. Ainsi, afin d'assurer la fiabilité de ces estimations, les collectes de données ont été effectuées aux niveaux administratifs les plus bas : le site ou la communauté hôte. La zone géographique est ainsi réduite et cela permet d'assurer que les informateurs clés qui fournissent les données ont une connaissance approfondie de leurs zones. Par ailleurs, la situation sécuritaire dans la province du Lac s'étant fortement dégradée depuis le début de l'année 2020, l'accès à certaines zones situées notamment dans les îles a été très difficile, voire impossible, pour les équipes de collecte. Ainsi, au cours du round 14, les équipes de collecte n'ont pas pu se rendre dans un certain nombre de localités. C'est ainsi que 4 pour cent des lieux de déplacement ont été évalués par le biais d'entretiens téléphoniques.

Il est à signaler que **la pandémie de COVID-19 qui est apparue au Tchad depuis le mois de mars 2020 a contraint l'équipe DTM à adapter sa stratégie et sa méthodologie**, aussi bien en ce qui concerne la formation des enquêteurs, que le déroulement des opérations de collecte des données et du suivi des évaluations sur le terrain. Ainsi, des procédures opérationnelles standardisées ont été mises en place rapidement, afin de garantir le respect des mesures de prévention et d'atténuation des risques décrétées par le gouvernement de la République du Tchad. Ces dispositions incluent le respect de la distanciation sociale lors des formations, la distribution d'équipements de protection individuelle pour les enquêteurs, et la sensibilisation du personnel de terrain et des bénéficiaires.

POPULATIONS DÉPLACÉES

Effectifs de populations

Personnes Déplacées Internes (PDI)



401 511 individus
composant
89 878 ménages

88% de la population mobile

Retournés venus de l'étranger



30 160 individus
composant
6 117 ménages

6% de la population mobile

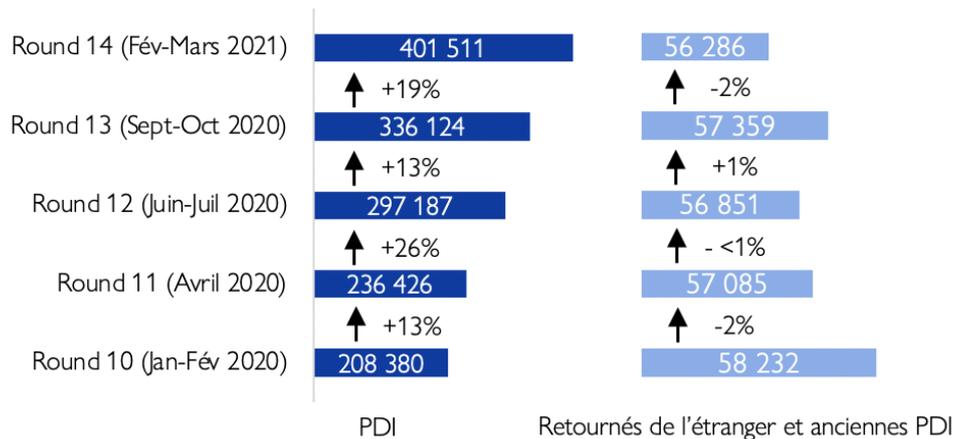
Retournés anciennes PDI



26 126 individus
composant
5 374 ménages

6% de la population mobile

Graphique 2 : Évolution des effectifs des populations déplacées du round 10 au round 14



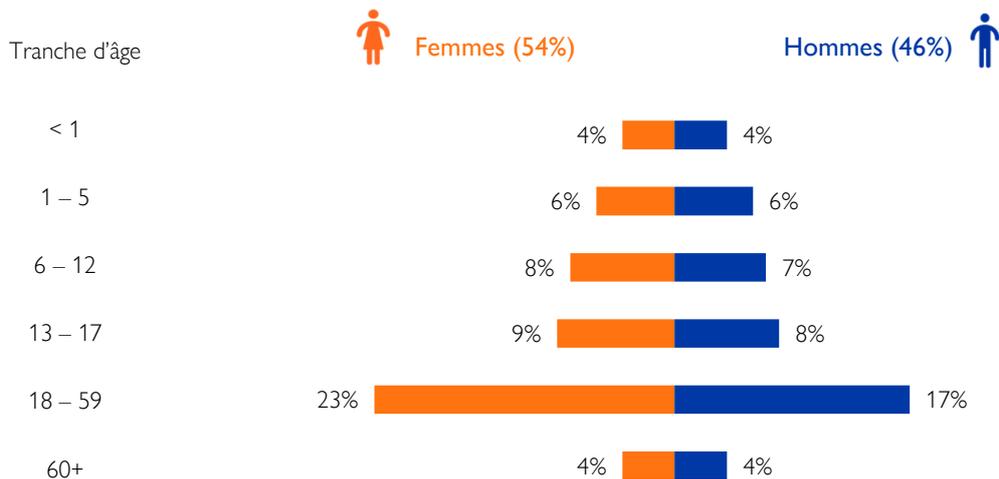
Lors de ce quatorzième round, **un total de 457 797 individus déplacés (401 511 PDI et 56 286 retournés de l'étranger et anciennes PDI) vivant dans 101 369 ménages** a été identifié, contre 393 483 individus (86 327 ménages) identifiés au cours du round précédent, soit une **hausse de 16 pour cent**. Cette hausse est due à la dégradation continue des conditions sécuritaires dans la province du Lac, principalement dans les sous-préfectures de Kangalam et Ngouboua.

L'évolution du nombre de personnes déplacées observées par la DTM au cours des cinq derniers rounds de collecte de données reflète celle de la situation sécuritaire dans la province du Lac. En effet, depuis le début de l'année 2019, les attaques armées perpétrées par des groupes extrémistes dans la province du Lac se sont intensifiées, causant des déplacements de populations de plus en plus importants. C'est ainsi que depuis le round 10 (janvier – février 2020), le total des populations déplacées observées par la DTM a crû à chacun des rounds (de 10% entre les rounds 10 et 11, de 21% entre les rounds 11 et 12, de 11% entre les rounds 12 et 13 et de 16% entre les rounds 13 et 14).

Profil démographique

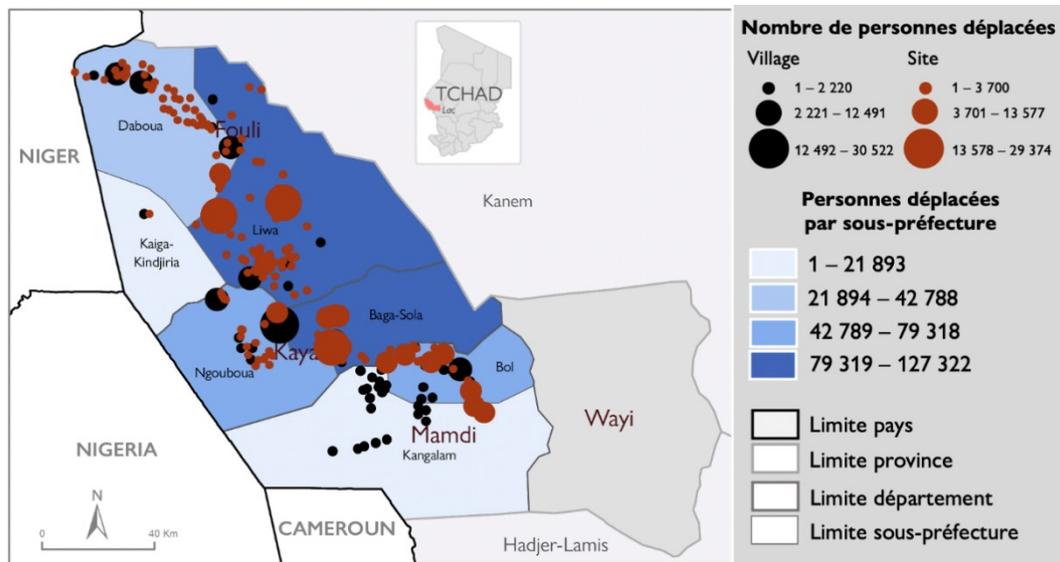
Les données indiquent que les femmes représentent plus de la moitié des personnes déplacées (54%). Par ailleurs, 52 pour cent des personnes déplacées sont des mineurs. Il est à noter que les personnes de plus 60 ans représentent 8 pour cent des personnes déplacées.

Graphique 3 : Répartition démographique de la population déplacée par sexe et par tranche d'âge



Localisation des personnes déplacées

Carte 1 : Populations déplacées par sous-préfecture



Durant ce round, la plus grande partie des personnes déplacées (41%) ont été identifiées dans le département de Kaya, tandis que lors du round précédent, la plus grande partie des personnes déplacées se trouvaient à Fouli (43%). Cela s'explique notamment par le fait que depuis la fin de l'année 2020, de nombreuses personnes se sont déplacées vers la sous-préfecture de Baga-Sola, où la situation est relativement plus sûre et stable (en provenance de Kangalam et Ngouboua notamment, poussés par l'insécurité croissante et la manque d'assistance humanitaire)⁵, qui accueille 24 pour cent des personnes déplacées dans la province du Lac, contre 16 pour cent au round 13.

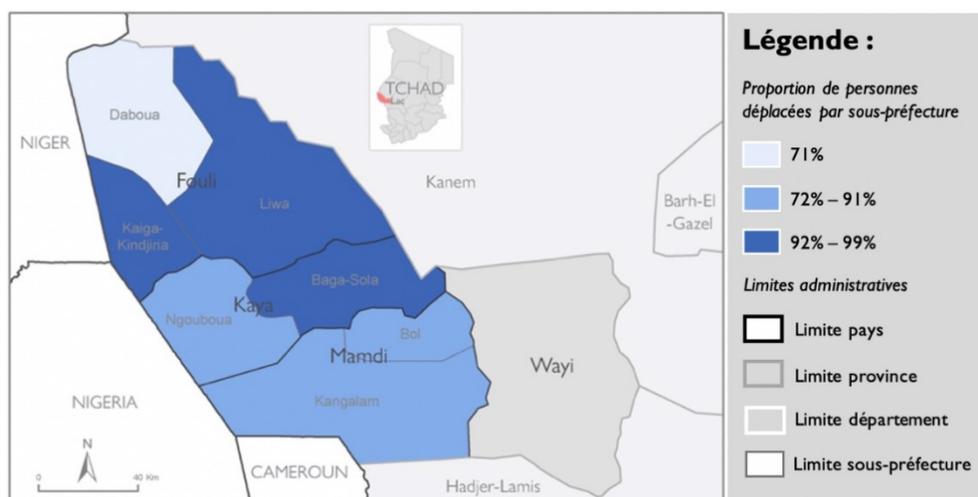
La sous-préfecture de Liwa, dans le département de Fouli, reste celle qui accueille le plus grand nombre de personnes déplacées (28% des personnes déplacées dans la province du Lac, comme au round 13).

Tableau 1 : Répartition des personnes déplacées par sous-préfecture

Département	Sous-préfecture	# Lieux évalués	# PDI	# Retournés venus de l'étranger	# Retournés anciennes PDI	# Total de personnes déplacées	% Personnes déplacées	Variation par rapport au round 13
Fouli	Daboua	51	30 496	4 609	7 683	42 788	9%	-2%
	Kaiga-Kindjiria	6	6 542	766	280	7 588	2%	-50%
	Liwa	69	119 673	6 999	650	127 322	28%	+15%
Total Fouli		126	156 711	12 374	8 613	177 698	39%	+5%
Kaya	Baga-Sola	20	96 019	14 539	159	110 717	24%	+75%
	Ngouboua	32	75 645	645	3 028	79 318	17%	-2%
Total Kaya		52	171 664	15 184	3 187	190 035	41%	+32%
Mamdi	Bol	30	61 002	1 886	5 283	68 171	15%	+14%
	Kangalam	20	12 134	716	9 043	21 893	5%	+10%
Total Mamdi		50	73 136	2 602	14 326	90 064	20%	+13%
Total		228	401 511	30 160	26 126	457 797	100%	+16%

Proportion de personnes déplacées dans la province du Lac

Carte 2 : Pourcentage des populations déplacées sur les populations totales, par sous-préfecture



Pendant les opérations de collecte, les données sur les individus composant les communautés hôtes sont également collectées auprès des informateurs clés. Dans le cadre de ce rapport, les populations hôtes sont définies comme les personnes qui ne se sont jamais déplacées et qui vivent dans des communautés ayant accueilli des personnes déplacées. Bien que ces données, fournies par les informateurs clés, soient estimatives

⁵ Voir les rapports de Suivi des urgences [90](#), [92](#), [93](#) et [98](#)

et ne se fondent pas sur un recensement, elles permettent de connaître les principales tendances relatives à la proportion des personnes déplacées dans la province du Lac.

Tableau 2 : Proportion de personnes déplacées par sous-préfecture

Département	Sous-préfecture	# Lieux évalués	# Personnes déplacées	# Membres des communautés hôtes	# Populations totales	% Personnes déplacées
Fouli	Daboua	51	42 788	17 553	60 341	71%
	Kaiga-Kindjiria	6	7 588	245	7 833	97%
	Liwa	69	127 322	6 770	134 092	95%
Total Fouli		126	177 698	24 568	202 266	88%
Kaya	Baga-Sola	20	110 717	516	111 233	>99%
	Ngouboua	32	79 318	10 336	89 654	88%
Total Kaya		52	190 035	10 852	200 887	95%
Mamdi	Bol	30	68 171	6 759	74 930	91%
	Kangalam	20	21 893	4 206	26 099	84%
Total Mamdi		50	90 064	10 965	101 029	89%
Total		228	457 797	46 385	504 182	91%

Les résultats indiquent que la majorité (91%) de la population de la province du Lac (dans les départements de Fouli, Kaya et Mamdi⁶) est constituée de personnes déplacées. **En d'autres termes, cela signifie que 91 pour cent de la population vivant actuellement de ces trois départements ont déjà subi au moins un déplacement.** Il est à noter que les personnes déplacées sont plus nombreuses que les membres des communautés hôtes dans l'ensemble des sous-préfectures évaluées.

Certaines sous-préfectures n'accueillent pas un très grand nombre de personnes déplacées (relativement aux autres sous-préfectures), mais leur proportion y est très élevée. La sous-préfecture de Kaiga-Kindjiria par exemple, accueille seulement 2 pour cent des populations déplacées de la province, mais celles-ci représentent 97 pour cent des personnes qui se trouvent dans cette sous-préfecture. La même configuration se retrouve pour la sous-préfecture de Kangalam qui accueille 5 pour cent des populations déplacées de la province, mais dans laquelle ces dernières représentent 84 pour cent de la population totale.

Caractéristiques des sites et abris

Contrairement aux autres pays de la sous-région affectés par la crise du bassin du Lac Tchad, les populations déplacées du Tchad résident en grande majorité dans des sites⁷, tandis que seule une minorité réside au sein de villages d'accueil. En effet, 75 pour cent de la population mobile identifiée vivent dans des sites, tandis que 25 pour cent vivent dans des communautés d'accueil. Cela peut notamment s'expliquer par la concentration de l'assistance humanitaire sur les sites plutôt que dans les communautés d'accueil.

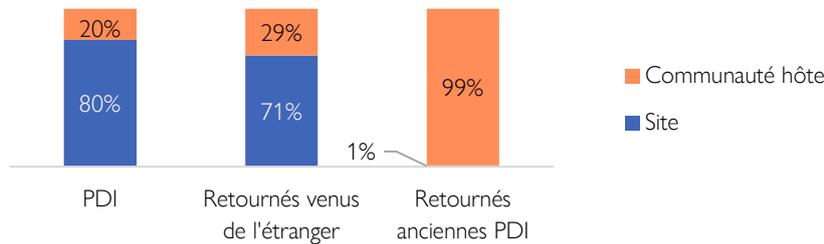
Bien que la grande majorité des personnes déplacées résident dans des sites, cette proportion varie selon les catégories de déplacement. Les PDI et les retournés venus de l'étranger sont principalement installés dans des sites (80% et 71%, respectivement). En effet, les PDI ont tendance à se regrouper en dehors des communautés hôtes pour former un site afin de garder leur chefferie traditionnelle, tandis que les retournés venus de l'étranger, qui vivaient au Niger et au Nigeria depuis plusieurs années, voire des générations, sont amenés à s'installer dans des sites, car ils ont perdu leur ancrage au Tchad. À l'inverse, la quasi-totalité des retournés

⁶ La province du Lac contient un quatrième département (Wayi), mais celui-ci n'est pas inclus dans les évaluations DTM car il n'accueille pas de populations déplacées.

⁷ Ces sites sont des camps de fortune, qui peuvent être situés sur un terrain public, privé, ou communal, dans lesquels les personnes déplacées s'installent, généralement à la suite de négociations avec les propriétaires, les autorités ou la population locale.

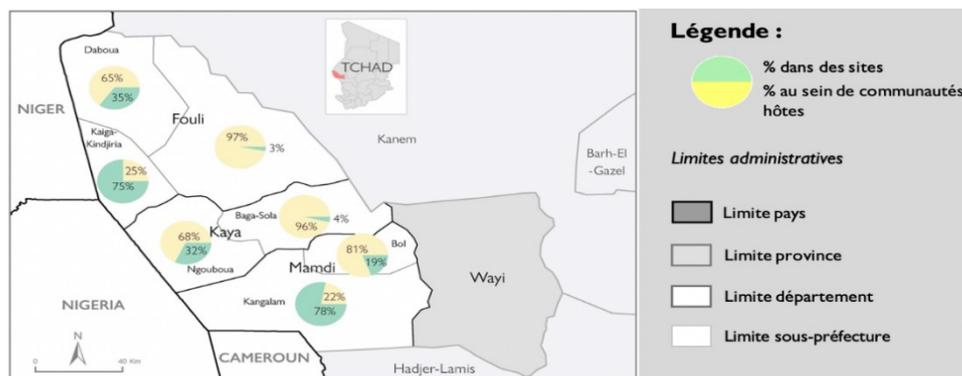
anciennes PDI (99%) vivent dans des communautés hôtes, ce qui peut s’expliquer par le fait que ces personnes retournent dans leurs villages d’origine.

Graphique 4 : Type de lieu de déplacement par catégorie de population déplacée mobile et par sous-préfecture



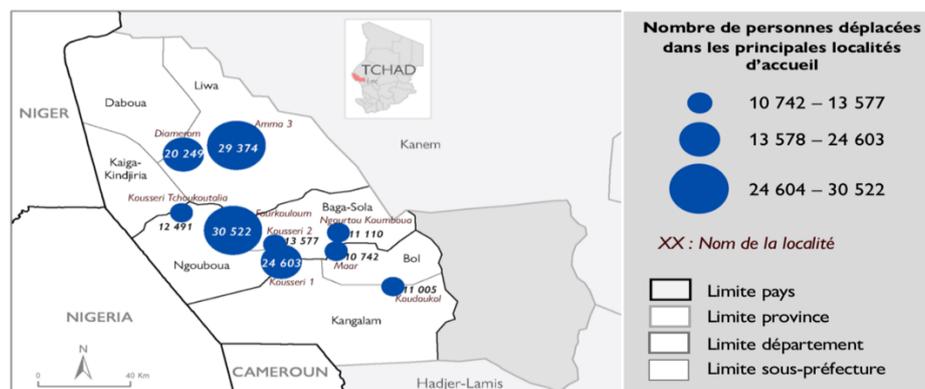
La désagrégation des données par sous-préfecture indique que les sous-préfectures de Liwa (97%) et de Baga-Sola (96%) sont celles où la proportion de personnes déplacées résidant dans des sites est la plus importante. Les sous-préfectures de Kangalam, Kaiga-Kindjiria et Ngouboua sont les seules où la majorité des personnes déplacées (respectivement 78%, 75% et 68%) vivent au sein de communautés d’accueil. En termes d’abris, la quasi-totalité (98%) des ménages déplacés vivent dans des abris en paille ou en tôle qui sont les abris habituels dans la province.

Carte 3 : Proportions de personnes déplacées au sein des sous-préfectures, par lieu d’accueil



Il est à préciser que lors de ce round, les informateurs clés ont indiqué que 21 000 personnes avaient effectué des déplacements secondaires, d’un lieu d’accueil à un autre, afin d’augmenter leurs chances d’accéder à l’assistance humanitaire. Ceci a eu pour conséquence de renflouer la densité de population et le nombre de personnes résidant dans certains sites. Ainsi, neuf localités accueillent plus de 10 000 individus, et cette concentration des personnes déplacées dans ces localités pourrait encore s’accroître, selon la disponibilité de l’assistance humanitaire dans ces localités.

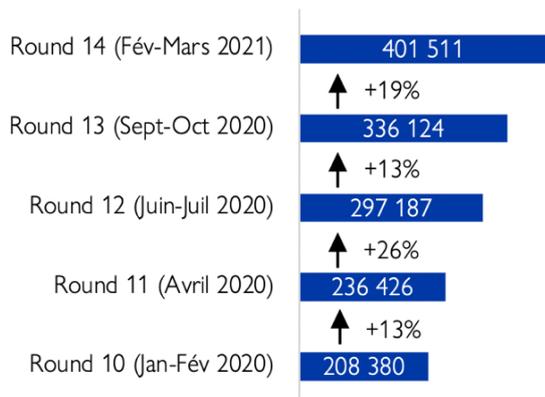
Carte 4 : Localités évaluées accueillant plus de 10 000 personnes déplacées



PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES (PDI)

Effectifs de populations

Graphique 5 : Évolution du nombre de PDI du round 10 au round 14



Les zones évaluées dans la province du Lac lors de ce quatorzième round accueillent un total de **401 511 PDI** (89 878 ménages), tandis que ce nombre était estimé à **336 124 PDI** (74 742 ménages) lors du round précédent ; ceci représente une **hausse de 19 pour cent**. Celle-ci est due à la **détérioration continue des conditions sécuritaires** dans la province du Lac, ayant contraint de nombreuses personnes à se déplacer, de manière préventive ou à la suite d'attaques armées.

C'est ainsi que depuis le round 9 (août – septembre 2019), le nombre de PDI a crû à chacun des rounds (de 23% entre les rounds 9 et 10, de 13% entre les rounds 10 et 11, de 26% entre les rounds 11 et 12 et de 13% entre les rounds 12 et 13). Le département de Kaya est celui qui accueille la plus grande partie des PDI de la province du Lac (43%), tandis que le département de Fouli, qui accueillait au round précédent la plus grande proportion de PDI (44%), n'en accueille plus que 39 pour cent.

Carte 5 : Populations déplacées internes dans la province du Lac

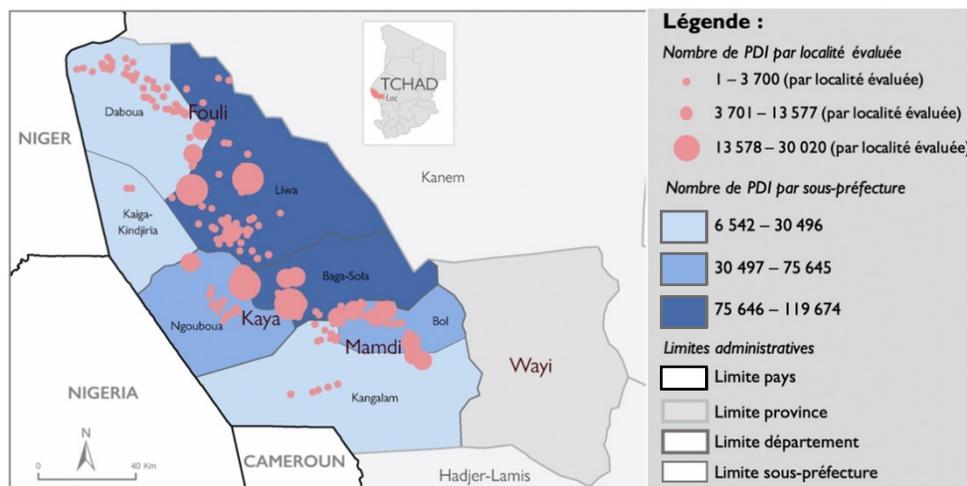
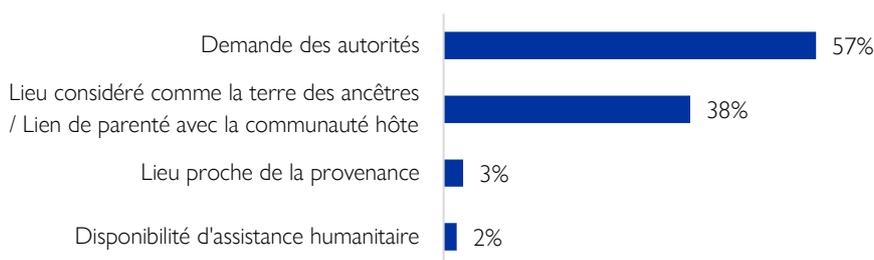


Tableau 3 : Population déplacée interne par département et par sous-préfecture

Département	Sous-préfecture	# Lieux évalués	# PDI	% PDI
Fouli	Daboua	51	30 496	7%
	Kaiga-Kindjiria	6	6 542	2%
	Liwa	69	119 673	30%
Total Fouli		126	156 711	39%
Kaya	Baga-Sola	20	96 019	24%
	Ngouboua	32	75 645	19%
Total Kaya		52	171 664	43%
Mamdi	Bol	30	61 002	15%
	Kangalam	20	12 134	3%
Total Mamdi		50	73 136	18%
Total		228	401 511	100%

La majorité des PDI (57%) ont choisi de se réfugier dans leurs lieux d'accueil actuels sur demande des autorités. Par ailleurs, 38 pour cent d'entre elles ont fait leur choix en raison de leurs liens de parenté avec la communauté hôte, ou compte tenu des liens ancestraux entretenus avec ces terres.

Graphique 6 : Raison du choix du lieu d'accueil par les PDI


Périodes de déplacement

La présente section porte sur les périodes de déplacement des PDI toujours déplacées à ce jour, sans tenir compte des personnes qui étaient déplacées mais qui sont depuis rentrées chez elles. En outre, il s'agit uniquement des périodes de premier déplacement des PDI toujours déplacées à ce jour, leurs déplacements secondaires n'étant pas représentés.

De ce fait, cette section ne présente ni l'évolution globale ni le nombre cumulatif des déplacements pour une année donnée, mais rend compte des périodes marquant le début du déplacement des personnes actuellement déplacées.

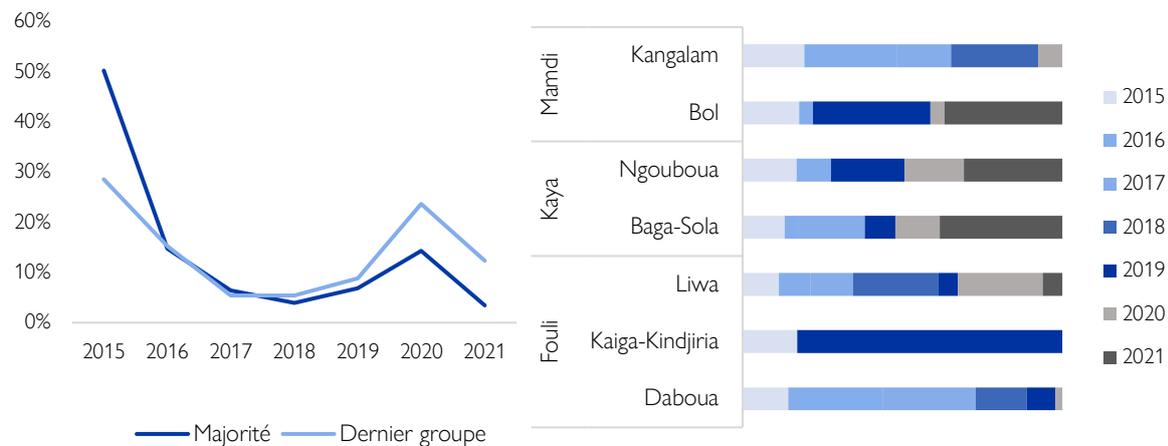
Les résultats indiquent dans la moitié (50%) des localités évaluées, la majorité des PDI sont arrivées en 2015. Le pic de déplacements observé en 2015, et dans 29 pour cent des localités, le dernier groupe de PDI est arrivé en 2015. Ceci est le résultat de la multiplication des attaques armées commises par des groupes extrémistes dans la région, et en particulier dans les îles du lac Tchad, dans la zone frontalière du Nigeria et du Niger. À la suite de ces attaques, les résidents ont été contraints de quitter ces îles pour gagner la terre ferme en quête de meilleures conditions de sécurité.

Tandis que la tendance de déplacement des PDI a baissé entre 2016 et 2018, période durant laquelle la province du Lac a connu une accalmie, la proportion de PDI déplacées en 2019 a augmenté par rapport à 2018, en raison de la recrudescence des attaques armées. La situation a continué à se dégrader en 2020 : dans 14 et 24 pour cent des localités, respectivement, la majorité et le dernier groupe de PDI sont arrivés en 2020. En effet, l'attaque

de la localité de Boma dans la sous-préfecture de Kaiga-Kindjiria (département de Fouli) survenue en mars 2020 a poussé les autorités à instaurer un état d'urgence dans les départements de Fouli et de Kaya, et à déclarer ces départements comme « zones de guerre »⁸.

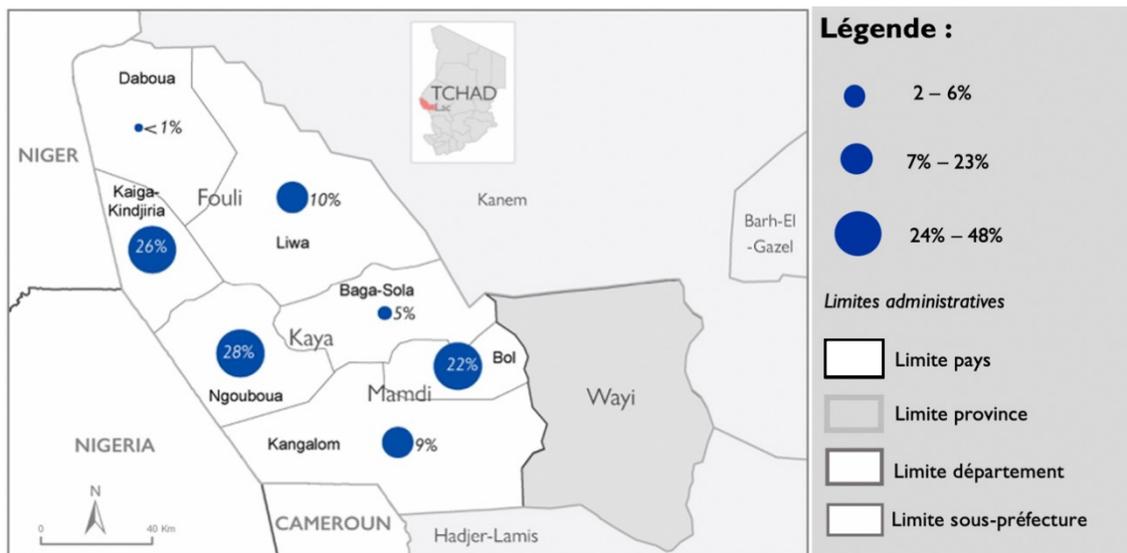
La dégradation des conditions sécuritaires s'est accentuée en 2021. La multiplication des attaques et l'intensification des conflits armés ont engendré d'importants déplacements de populations, tel que reflété dans la hausse considérable du nombre de déplacés observés depuis le début de l'année 2021. Ainsi, 16 pour cent des déplacés identifiés au cours du round 14 ont été déplacés pour le seul premier trimestre de 2021. En outre, dans plusieurs sous-préfectures, dont Bol (département de Mamdi), Ngouboua et Baga-Sola (département de Kaya), la majorité des PDI est arrivée sur le site de déplacement dans lequel ils résidaient en 2021, marquant l'importance des déplacements dans ces régions.

Graphiques 7 & 8 : Année d'arrivée des PDI (majorité et dernier groupe, et majorité des PDI par sous-préfecture)



Provenances des PDI

Carte 6 : Pourcentage de PDI par sous-préfecture de départ



⁸ Pour plus d'informations, consulter ce [lien](#)

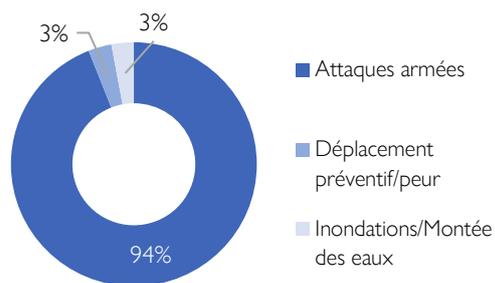
Toutes les PDI résidaient dans la province du Lac avant leur déplacement. Ngouboua (28%), Kaiga-Kindjiria (26%) et Bol (22%) constituent les principales sous-préfectures d'origine des PDI. Les données indiquent que plus de la moitié (53%) des mouvements des PDI ont été effectués à l'intérieur des sous-préfectures. **Cela signifie que lors de leur déplacement, 53 pour cent des PDI n'ont pas quitté leur sous-préfecture d'origine.** Cette tendance est notamment observée dans les sous-préfectures de Kaiga-Kindjiria, Ngouboua et Kangalam, où la totalité des PDI qui y sont réfugiées sont venues des mêmes sous-préfectures. Ces sous-préfectures étant celles où sont situées les zones insulaires, ceci indique que les résidents des zones situées sur la terre ferme ne se réfugient pas vers les zones insulaires. L'historique d'insécurité dans ces zones depuis le début de la crise pourrait en être la raison la plus probable. Par ailleurs, 32 pour cent des PDI sont accueillies par d'autres sous-préfectures au sein de leur département. Ainsi, au total, 85 pour cent des PDI n'ont pas quitté leur département d'origine lors de leur déplacement.

Tableau 4 : Sous-préfectures de provenance des PDI, par sous-préfecture d'accueil

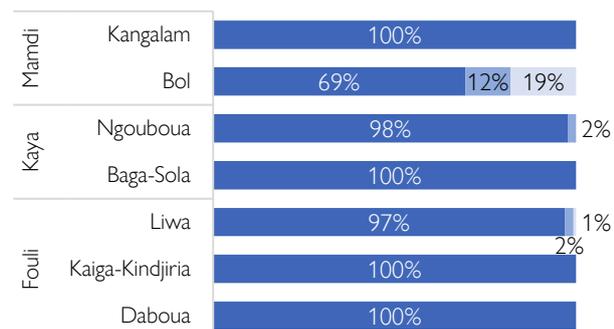
Localisation des PDI		Provenance des PDI							Total
Département	Sous-préfecture	Daboua	Kaiga-Kindjiria	Liwa	Baga-Sola	Ngouboua	Bol	Kangalam	
Fouli	Daboua	1%	98%	0%	0%	1%	0%	0%	100%
	Kaiga-Kindjiria	0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	100%
	Liwa	0%	55%	35%	0%	10%	0%	0%	100%
Kaya	Baga-Sola	0%	2%	0%	22%	25%	36%	15%	100%
	Ngouboua	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	100%
Mamdi	Bol	0%	0%	0%	0%	0%	87%	13%	100%
	Kangalam	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	100%

Motifs de déplacement des PDI

Graphique 9 : Raisons de déplacement des PDI



Graphique 10 : Raisons de déplacement des PDI par sous-préfecture de provenance



La grande majorité des PDI (94%) ont été déplacées à cause d'attaques armées et 3 pour cent se sont déplacées de manière préventive (après avoir reçu des menaces d'attaques ou après une attaque ciblant un village voisin). Par ailleurs, 3 pour cent des PDI ont été déplacées à la suite d'inondations ou de montées des eaux. Il est à préciser qu'il s'agit uniquement ici des raisons correspondant au premier déplacement des PDI. Les raisons des déplacements secondaires ne sont pas prises en compte. En effet, ces déplacements sont souvent observés dans la province du Lac. Ainsi, une localité peut être un lieu d'accueil à un moment et devenir un lieu de provenance secondaire à un autre moment. Les raisons de déplacements secondaires sont souvent liées aux attaques ou aux menaces d'attaques dans un lieu d'accueil, ou bien à la recherche d'assistance humanitaire.

La totalité des PDI venues des sous-préfectures de Kangalam, Baga-Sola, Kaiga-Kindjiria et Daboua et la vaste majorité de celles venues de Ngouboua et Liwa ont fui à la suite d'attaques armées. Il est à mentionner que parmi les PDI issues de la sous-préfecture de Bol, 19 pour cent ont quitté leur résidence suite aux inondations ou à la montée des eaux, et 12 pour cent ont fui de manière préventive, devant le risque d'attaques armées.



Moyens de déplacement des PDI

Graphique 11 : Moyens de déplacement des PDI

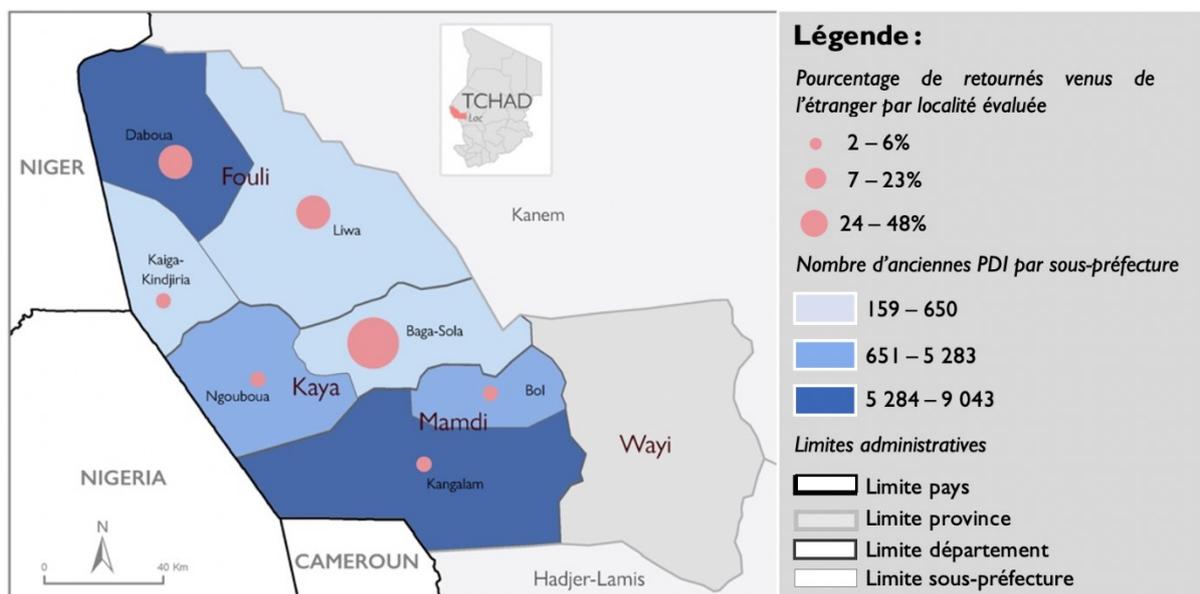
Les informateurs clés ont indiqué que de nombreuses PDI se sont déplacées à pied (97%), en pirogue (70%) et à dos d'animal (69%). Il est à préciser que plusieurs moyens de déplacement sont souvent utilisés par un groupe de PDI lors d'un

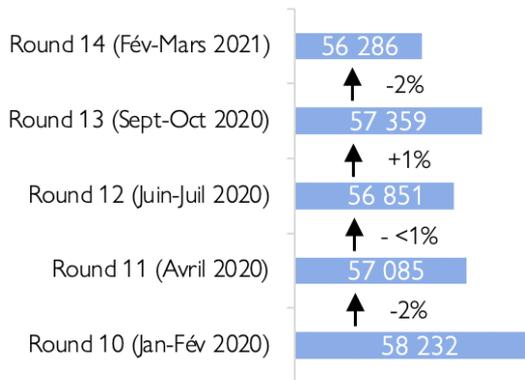
seul mouvement. Par exemple, les personnes en provenance des îles du lac Tchad utilisent les pirogues pour gagner la terre ferme, pour ensuite rejoindre les villages ou les sites d'accueil à pied ou à dos d'animal.

RETOURNÉS (DE L'ÉTRANGER ET ANCIENNES PDI)

Effectifs de population

Carte 7 : Retournés dans la province du Lac





Graphique 12 : Évolution du nombre de retournés du round 10 au round 14

Les zones évaluées dans la province du Lac lors de ce quatorzième round accueillent un total de **56 286 retournés** (11 491 ménages, dont 6 117 ménages de retournés venus de l'étranger de 30 160 individus – soit 54% des retournés ; et 5 374 ménages de retournés anciennes PDI de 26 126 individus – soit 46% du total), tandis que ce nombre était estimé à 57 359 (11 585 ménages, dont 6 057 ménages de retournés venus de l'étranger de 30 422 individus et

5 528 ménages de retournés anciennes PDI de 26 937 individus) lors du round précédent. Ceci représente une **légère diminution de 2 pour cent**.

Les résultats des évaluations successives indiquent que le nombre de retournés est resté relativement stable depuis le round 10 de la DTM. Ceci peut notamment s'expliquer par le fait que, d'une part, les zones de retour ne sont plus affectées par les attaques armées depuis quelques années. Ces zones sont, pour la plupart, situées sur la terre ferme, et celles qui se trouvent dans les zones insulaires sont des villages caractérisés par une forte présence des forces armées. Ainsi, la grande majorité des personnes retournées ne se déplacent pas à nouveau et même si certaines d'entre elles effectuent des déplacements pendulaires (dans le cas des retournés anciennes PDI) entre leurs résidences et certains sites pour bénéficier de l'assistance humanitaire (n'ayant pas encore accès à des solutions durables), elles restent établies dans leurs localités d'origine. D'autre part, la majorité des PDI n'ont pas l'intention de retourner dans leurs localités d'origine⁹, celles-ci étant pour la plupart situées dans les zones insulaires qui sont toujours ciblées par des attaques armées. La situation sécuritaire constitue donc la raison principale conduisant les PDI à ne pas vouloir retourner dans leurs localités d'origine. La disponibilité de l'assistance humanitaire est également, dans une moindre mesure, un facteur explicatif, car elle est en grande partie concentrée dans les sites accueillant les PDI.

De manière générale, la répartition des populations retournées dans la province du Lac est restée similaire à celle du round 13.

Les données mettent en lumière des **différences dans la distribution des retournés anciennes PDI et des retournés venus de l'étranger au sein des sous-préfectures évaluées**. Les retournés venus de l'étranger, ayant vécu pendant des décennies dans les pays voisins, n'ont plus d'attache solide avec le Tchad. Lors de leur arrivée, ce sont les autorités qui leur ont en grande partie fourni des lieux d'accueil, dans les zones où les conditions sécuritaires le permettaient. Ainsi, Baga-Sola, Liwa et Daboua accueillent 86 pour cent des retournés venus de l'étranger (respectivement 48%, 23% et 15%), étant situées sur la terre ferme, où les attaques armées ne sont pas fréquentes.

Les retournés anciennes PDI sont quant à eux localisés dans les zones qui étaient affectées par les attaques armées au début de la crise au Tchad et ont ensuite connu une relative accalmie. Ainsi, les sous-préfectures de Kangalam et de Bol (département de Mamdi), constituées en grande partie de zones insulaires, accueillent un peu plus de la moitié des retournés anciennes PDI (respectivement 35% et 20%). Les retournés dans ces zones sont ainsi regroupés dans des villages où les forces armées sont présentes. La diminution de cette présence les conduirait donc à se déplacer à nouveau. En outre, il est à souligner que certaines PDI originaires des zones insulaires effectuent souvent des mouvements pendulaires entre leurs lieux d'accueil sur la terre ferme et leurs localités d'origine, pour effectuer des activités de pêche et d'agriculture, qui constituaient le socle de l'économie de la province depuis des années mais ont été très durement affectées par la crise. Pendant ces mouvements pendulaires, ces personnes sont exposées à des risques d'assassinat, d'enlèvement et d'autres violations des

⁹ Des informations plus détaillées sur les intentions de retour dans la province du Lac sont disponibles dans ce [rapport DTM](#)

droits humains. Plusieurs personnes ont subi ces types de violations lorsqu'elles se dirigeaient vers leurs localités d'origine dans ces zones insulaires.

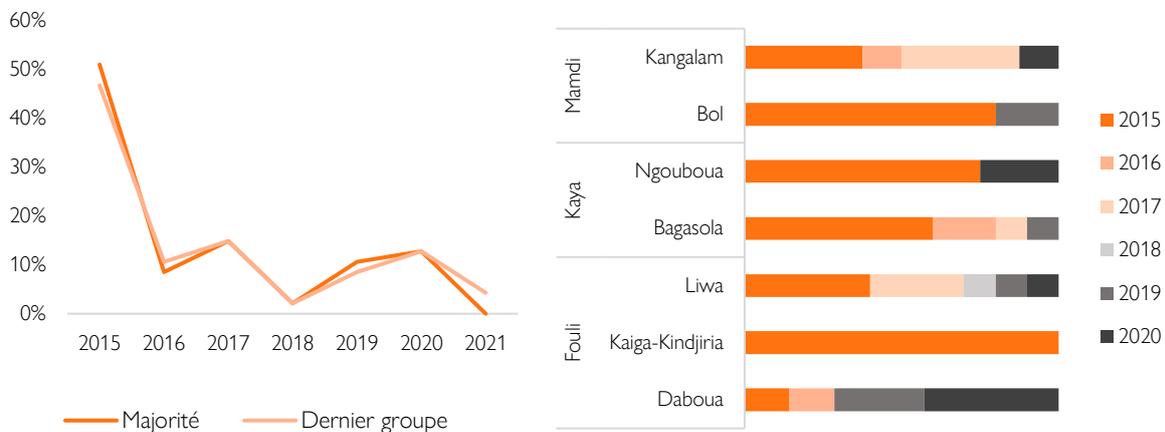
Tableau 5 : Retournés par département et sous-préfecture

Département	Sous-préfecture	# Lieux évalués	# Retournés venus de l'étranger	% Retournés venus de l'étranger	# Retournés anciennes PDI	% Retournés anciennes PDI
Fouli	Daboua	51	4 609	15%	7 683	29%
	Kaiga-Kindjiria	6	766	3%	280	1%
	Liwa	69	6 999	23%	650	2%
Total Fouli		126	12 374	41%	8 613	33%
Kaya	Baga-Sola	20	14 539	48%	159	1%
	Ngouboua	32	645	2%	3 028	11%
Total Kaya		52	15 184	50%	3 187	12%
Mamdi	Bol	30	1 886	6%	5 283	20%
	Kangalam	20	716	3%	9 043	35%
Total Mamdi		50	2 602	9%	14 326	55%
Total		228	30 160	100%	26 126	100%

Retournés venus de l'étranger

Périodes de retour

Graphiques 13 & 14 : Année d'arrivée des retournés venus de l'étranger (majorité et dernier groupe, et majorité par sous-préfecture)

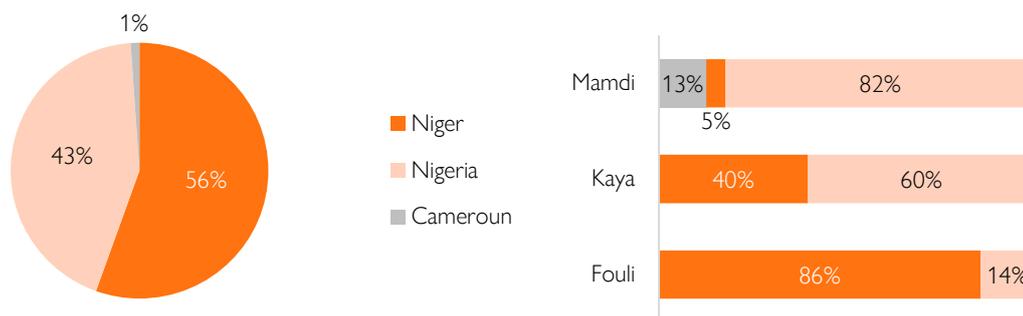


Dans une grande partie des localités évaluées, la majorité et le dernier groupe des retournés de l'étranger (51% et 47% respectivement), sont arrivés en 2015. En effet, les attaques armées qui s'étaient aussi exacerbées durant cette année au Niger et Nigeria ont poussé ces personnes, qui y vivaient depuis des décennies, à se réfugier vers le Tchad. Une légère augmentation du nombre de retournés venus de l'étranger a également été observée en 2020 dans la sous-préfecture de Daboua, frontalière du Niger, suite à l'arrivée de retournés venus de ce pays en raison de l'insécurité croissante dans leurs localités de provenance.

Provenances

Parmi les retournés venus de l'étranger, plus de la moitié (56%) proviennent du Niger, 43 pour cent viennent du Nigeria et 1 pour cent sont issus du Cameroun. La totalité des retournés issus du Cameroun résident dans le département de Mamdi, qui est frontalier de ce pays. Il est à souligner que les retournés en provenance des pays voisins du Tchad sont pour la plupart des Tchadiens qui y vivaient depuis plusieurs années, voire des générations. Le Tchad n'est pas leur pays de résidence habituel, et ils sont donc dans des situations analogues à celles des PDI. C'est ainsi que la majorité de ces retournés venus de l'étranger (71%), ayant perdu leur ancrage au Tchad, sont accueillis dans des sites, contrairement aux retournés anciennes PDI qui sont installés au sein de leurs villages d'origine.

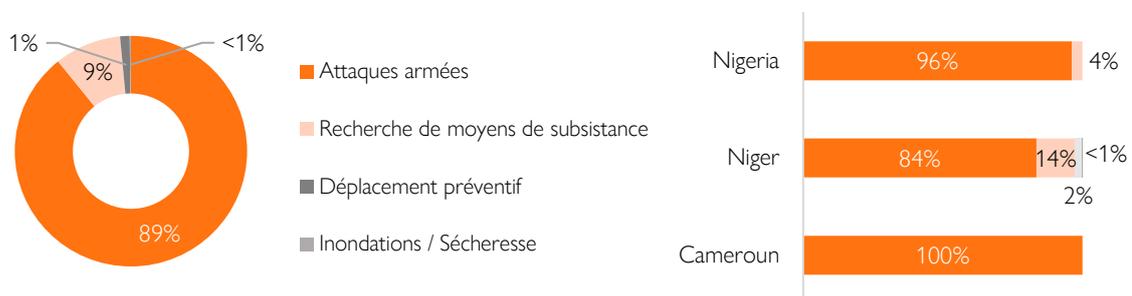
Graphique 15: Pays de provenance des retournés venus de l'étranger (total général et par département d'accueil)



Motifs de retour

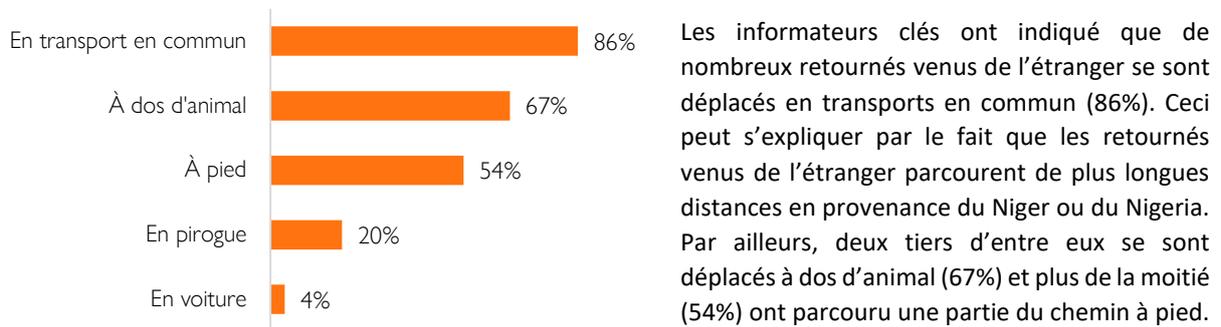
La plupart des retournés venus de l'étranger (89%) sont arrivés dans leur localité actuelle suite à des attaques armées dans leurs pays de provenance, tandis que 9 pour cent recherchaient des moyens de subsistance. L'analyse désagrégée par pays de provenance indique que la totalité des retournés issus du Cameroun et la quasi-totalité (96%) de ceux venus du Nigeria ont quitté ces pays suite à des attaques armées. Une proportion significative (14%) des retournés venus du Niger étaient quant à eux, à la recherche de meilleurs moyens de subsistance.

Graphiques 16 & 17 : Raisons de retour des retournés venus de l'étranger (total général et par pays de provenance)



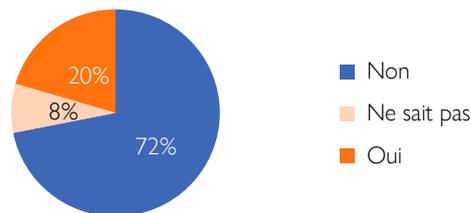
Moyens de déplacement

Graphique 18 : Moyens de déplacement des retournés venus de l'étranger



Retournés anciennes PDI

Graphique 19 : Proportion des retournés anciennes PDI rentrés dans leur logement antérieur au déplacement

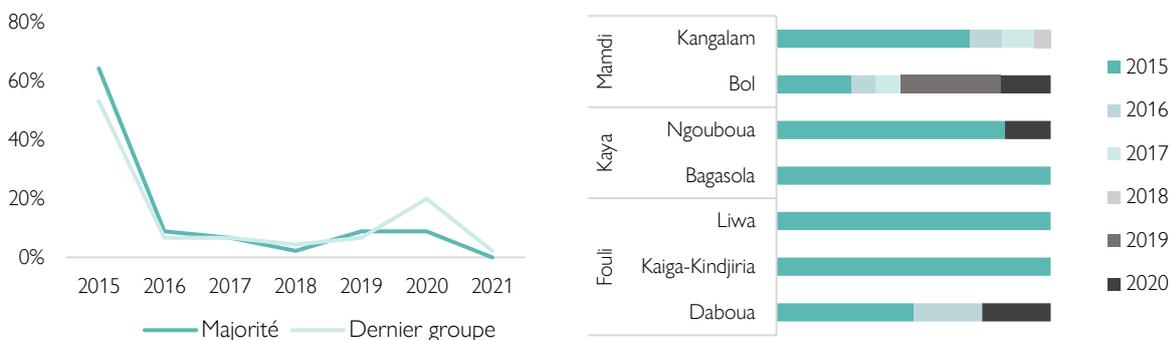


Si la plupart des retournés anciennes PDI sont rentrés dans leurs lieux de résidence habituels, leur retour ne peut pas être qualifié de durable : leur situation humanitaire reste analogue à celles des PDI. Par exemple, la majorité des retournés anciennes PDI (72%) ne sont pas rentrés dans les logements qu'ils occupaient avant le déplacement, car pour la totalité d'entre eux, ceux-ci étaient détruits, et, dans 8 pour cent des cas, d'autres personnes occupaient leurs terrains. La majorité des retournés sont ainsi obligés de construire des abris de fortune dans leur propre localité.

Périodes de retour

La présente section porte sur les périodes de retour des individus qui sont toujours des retournés à ce jour, sans tenir compte des personnes qui étaient retournées mais qui sont depuis déplacées à nouveau. De ce fait, elle ne présente ni l'évolution globale, ni le nombre cumulatif des retours pour une année donnée, mais rend compte des périodes marquant le début du retour des personnes retournées.

Graphiques 20 & 21 : Année d'arrivée des anciennes PDI (majorité et dernier groupe, et majorité par sous-préfecture)

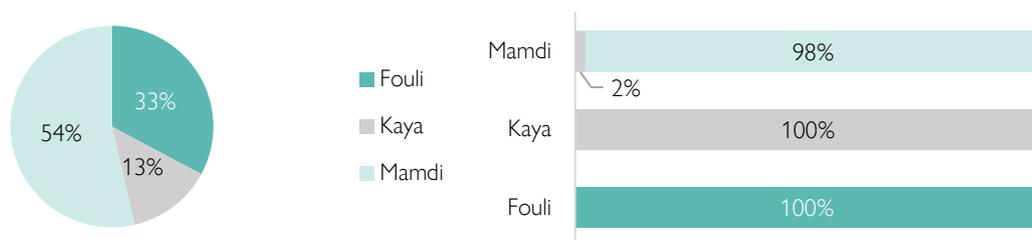


L'année 2015 est celle pendant laquelle le plus grand nombre de retours d'anciennes PDI a eu lieu : dans 64 pour cent des localités évaluées, la majorité des retournés anciennes PDI sont arrivés en 2015 ; par ailleurs, dans 53 pour cent des localités accueillant des retournés anciennes PDI, la dernière fois que des retours ont eu lieu était en 2015. En d'autres termes, le dernier groupe de retournés est revenu dans leur localité d'origine en 2015, et aucun retour n'a été observée depuis. En effet, l'année 2015 a été marquée par un très grand nombre d'attaques perpétrées par des groupes armés dans la province du Lac. Comme indiqué ci-dessus, les PDI ne prennent généralement pas refuge dans des endroits très éloignés de leurs lieux de provenance. Ainsi, les personnes rentraient dans leurs localités d'origine dès qu'une relative accalmie y était observée, d'autant plus que la crise était encore à ses débuts. Au fil du temps, la situation sécuritaire étant généralement restée précaire au sein de nombreuses localités d'origine des PDI, et ces dernières s'adaptant de plus en plus à leurs lieux de déplacement, le nombre de retours d'anciennes PDI a connu une baisse continue.

Provenances

Les résultats montrent que plus de la moitié (54%) des retournés anciennes PDI proviennent du département de Mamdi, 33 pour cent de Fouli et 13 pour cent de Kaya. La totalité de ceux qui résident dans les départements de Kaya et Fouli proviennent des mêmes départements, tandis que 2 pour cent de ceux qui se trouvent à Mamdi proviennent du département de Kaya. Le département de Mamdi étant constitué en grande partie de zones insulaires, certaines PDI en provenance de celui-ci se sont réfugiées vers la terre ferme dans le département voisin de Kaya avant de retourner chez elles.

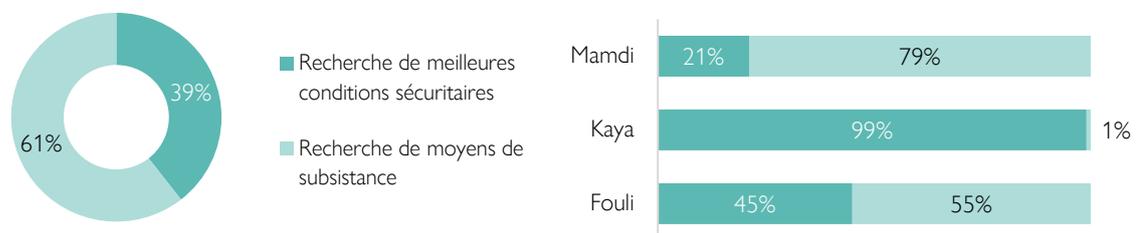
Graphiques 22 & 23 : Départements de provenance des retournés anciennes PDI (total général et par département d'accueil)



Motifs de retour

Parmi les retournés anciennes PDI, la majorité (61%) étaient à la recherche de meilleurs moyens de subsistance, tandis que 39 pour cent se sont déplacés suite à une amélioration des conditions sécuritaires dans le lieu de retour. La quasi-totalité des anciennes PDI issues du département de Kaya recherchaient de meilleures conditions sécuritaires, tandis que 79 et 55 pour cent, respectivement, de celles venues de Mamdi et Fouli espéraient améliorer leurs moyens de subsistance.

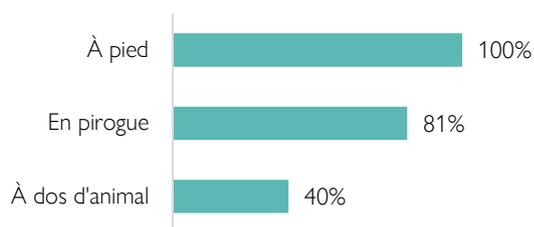
Graphique 24 : Raisons de retour des retournés anciennes PDI (total général et par département de provenance)



En fin d'année 2019, la DTM a mis en œuvre un outil appelé « indice de stabilité » dans les localités de retour. Cet outil, dont l'objectif est d'identifier des poches de stabilité concentrant des circonstances et conditions favorable à la mise en œuvre d'activités de solutions durables ou de transition et développement, en prenant en compte les indicateurs mesurant l'accès aux moyens de subsistance et aux services de base dans les localités

accueillant des retournés, ainsi que la perception de la cohésion sociale dans ces localités et le sentiment de sécurité¹⁰. Le rapport présentant les derniers résultats clés sera publié en juin 2021.

Moyens de déplacement



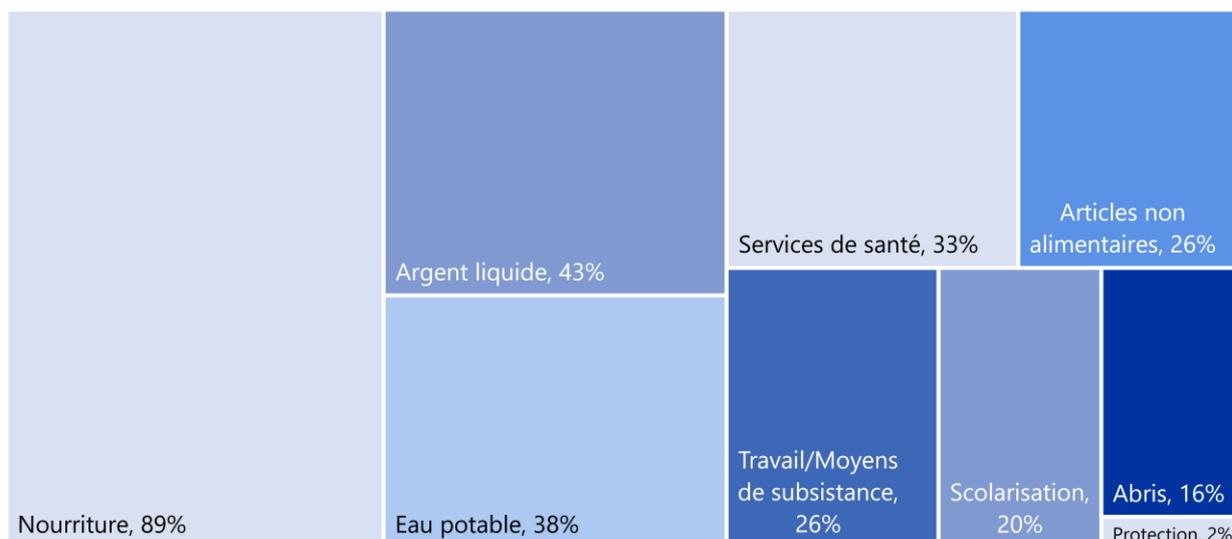
Graphique 25 : Moyens de déplacement des retournés anciennes PDI

Les informateurs clés ont indiqué que la totalité des retournés anciennes PDI se sont déplacés à pied, et 81 pour cent ont parcouru une partie du chemin en pirogue. Par ailleurs, 40 pour cent d'entre eux se sont déplacés à dos d'animal.

BESOINS, ASSISTANCE ET ACCÈS AUX SERVICES

Besoins prioritaires des personnes déplacées

Graphique 26 : Besoins prioritaires des personnes déplacées

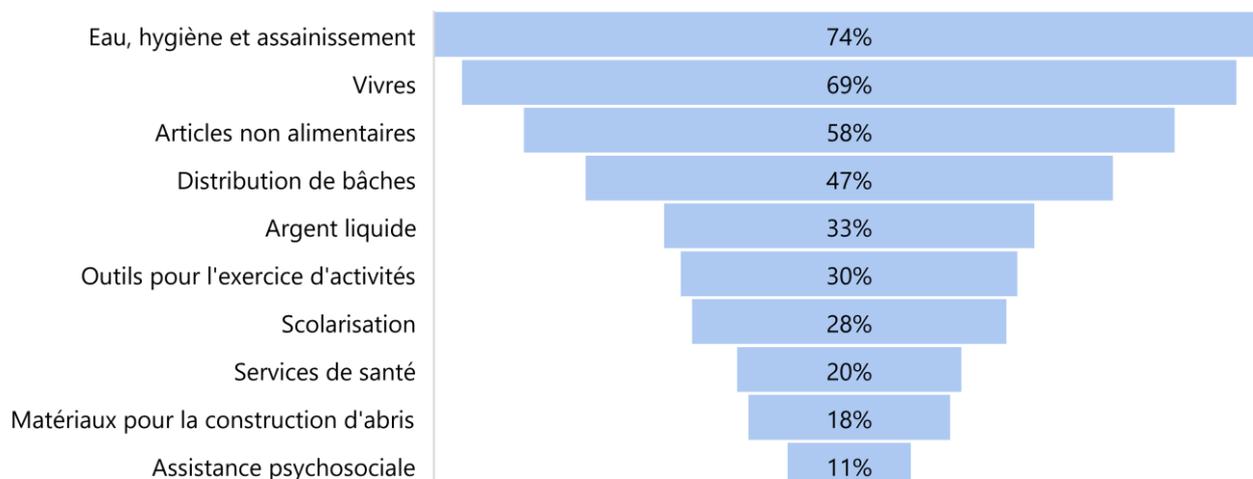


Dans chaque localité évaluée, il a été demandé aux informateurs clés d'indiquer les principaux besoins des populations déplacées qui y sont accueillies. Le besoin en nourriture est celui qui a été mentionné le plus fréquemment (pour 89% des localités), suivi des besoins en argent liquide (43%), en eau potable (38%) et en services de santé (33%).

¹⁰ Pour plus de détails sur cet outil, consulter ce [lien](#).

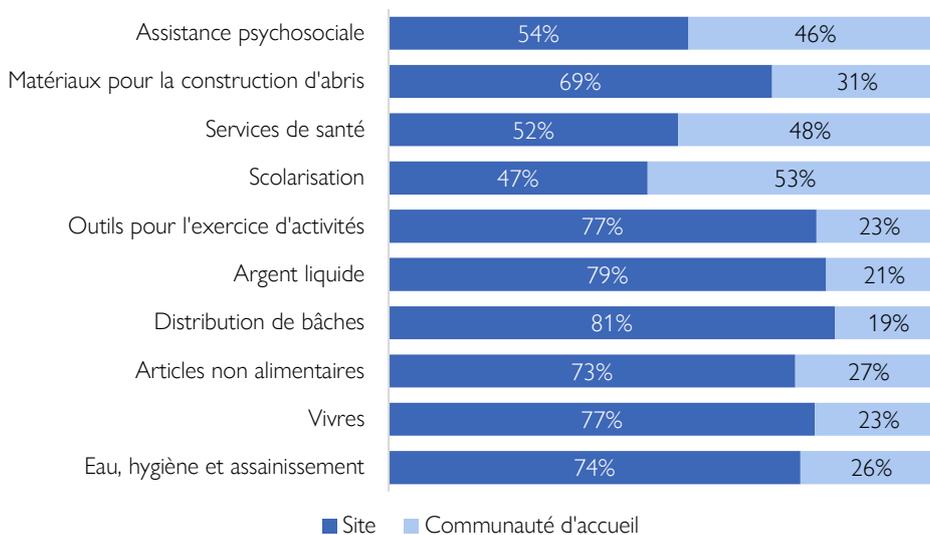
Assistances

Graphique 27 : Pourcentage de localités ayant reçu les principaux types d'assistance



De manière générale, 85 pour cent des localités évaluées ont reçu au moins un type d'assistance. Les niveaux d'assistance varient en fonction des secteurs. Les types d'assistance les plus répandus au niveau des localités évaluées sont l'assistance en eau, hygiène et assainissement (74%) et la distribution de vivres (69%).

Graphique 28 : Types d'assistance par type de lieu de déplacement

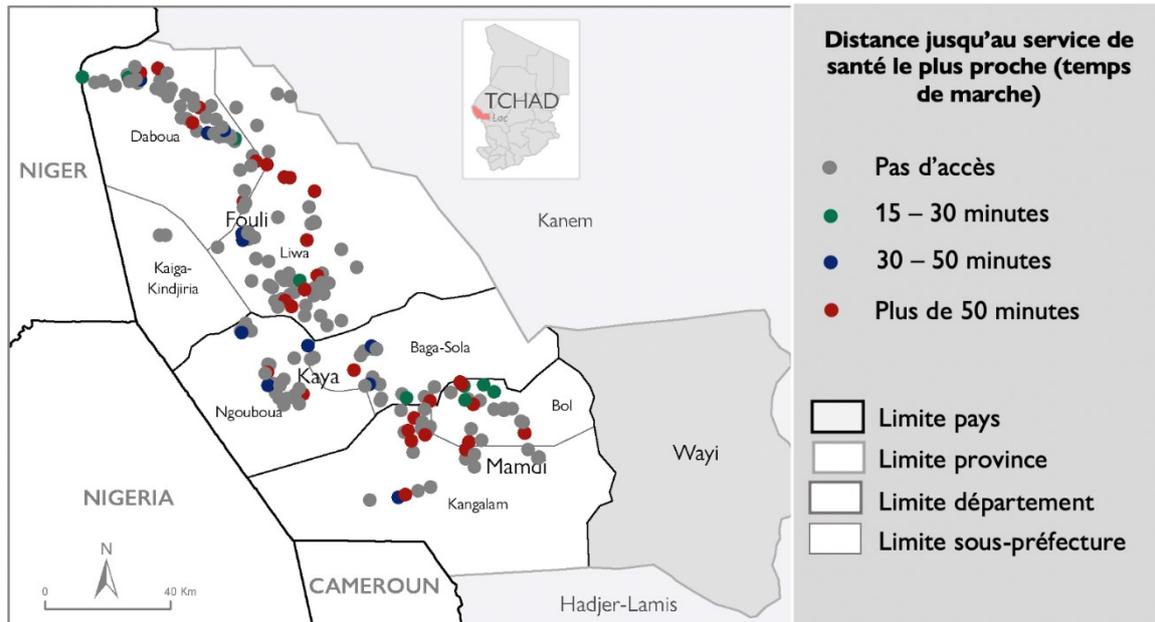


Cependant, les résultats montrent que ces assistances sont davantage fournies dans les sites de déplacement qu'au sein des communautés hôtes. Par exemple, 74 pour cent des lieux où une assistance en eau, hygiène et assainissement a été apportée sont des sites de déplacement. La scolarisation est le seul type d'assistance qui ait été davantage fourni au sein des communautés d'accueil (53%). **Il est à signaler que dans le cadre des évaluations DTM, le nombre de personnes déplacées assistées dans les lieux de déplacement n'est pas collecté. Ainsi, le fait que les informateurs clés aient indiqué qu'un lieu a reçu une assistance ne signifie pas que l'aide a été apportée à toutes les personnes déplacées se trouvant dans ce lieu.**

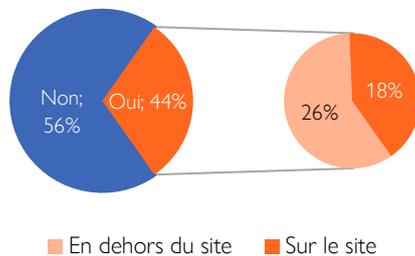
Services de santé et informations liées au COVID-19

Accès aux services de santé

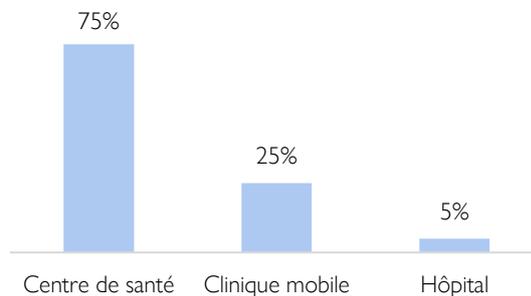
Carte 10 : Distance des localités évaluées au service de santé le plus proche (temps de marche)



Graphique 29 : Présence de services de santé dans les localités



Graphique 30 : Types de services de santé existants

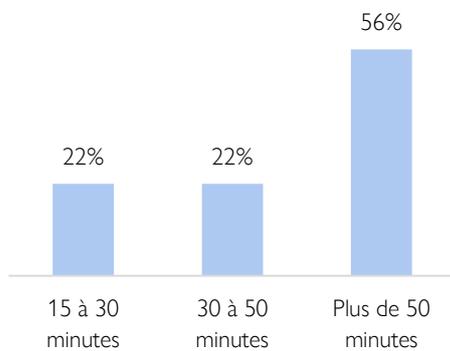


Selon les informateurs clés, les populations déplacées ont accès aux services de santé dans 44 pour cent des localités évaluées (18% y ont accès dans la localité et 26% hors de la localité). Parmi ces localités, 75 pour cent offrent un accès à un centre de santé, 25 pour cent à une clinique mobile et 5 pour cent à un hôpital. Il est à signaler que les cliniques mobiles ne sont généralement pas suffisamment équipées pour prendre en charge d'éventuels patients atteints de COVID-19. En l'absence de services de santé adéquats, beaucoup de personnes recourent aux marchands ambulants de médicaments, appelés localement « Docteur Choukou ».

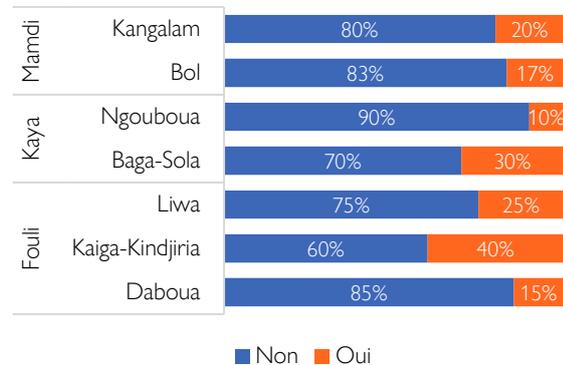
En ce qui concerne la distance à parcourir pour accéder au service de santé le plus proche, lorsque le service de santé n'est pas présent dans la localité, les personnes doivent généralement se déplacer plus de 50 minutes pour s'y rendre (56%).

Par ailleurs, la majorité (80%) des lieux de déplacement n'ont pas reçu d'assistance en santé. La sous-préfecture de Kaiga-Kindjiria est celle dans laquelle la plus grande proportion de lieux de déplacement ont reçu une assistance en santé. En effet, 40 pour cent des localités dans cette sous-préfecture ont déjà reçu ce type d'assistance.

Graphique 31 : Distance à pied jusqu'au service de santé le plus proche



Graphique 32 : Assistance en santé par sous-préfecture

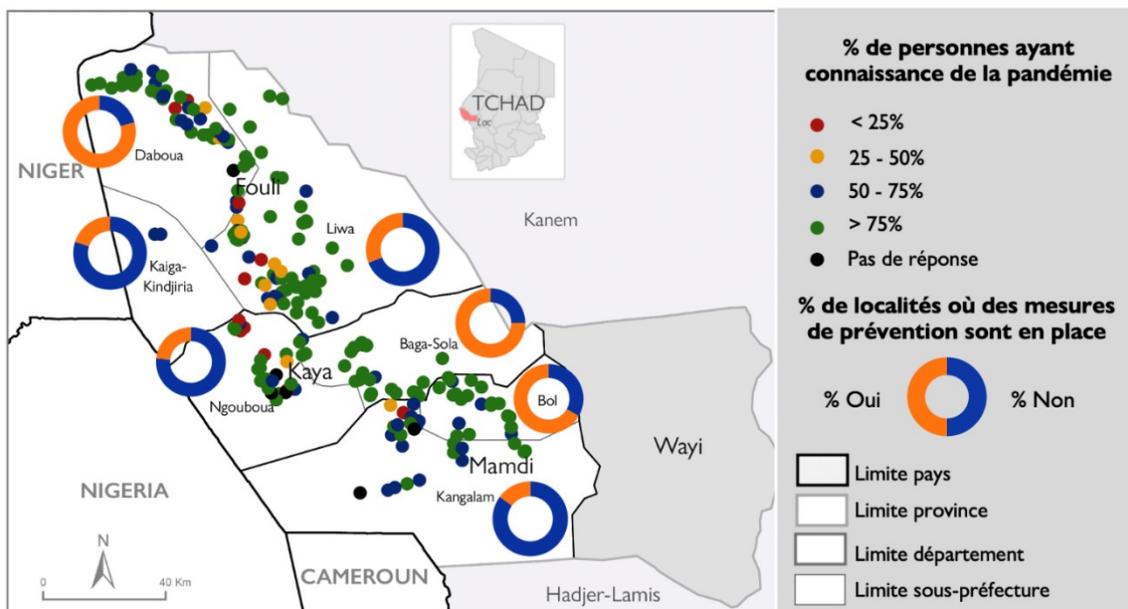


Informations liées au COVID-19

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré la maladie infectieuse de COVID-19 comme une pandémie le 11 mars 2020. Au Tchad, à la suite de la déclaration du premier cas le 19 mars 2020, le gouvernement a imposé des mesures successives de prévention et d'atténuation des risques de propagation du virus, notamment l'interdiction des rassemblements de plus de 50 personnes, la fermeture des lieux publics et des commerces non-essentiels, et un couvre-feu nocturne dans plusieurs provinces du pays. Le port du masque et la distanciation sociale, en plus des autres gestes barrières, ont également été fortement recommandés.

Cependant, le respect de ces mesures est difficile à garantir parmi les populations déplacées, notamment dans la province du Lac. En effet, la forte densité de population dans les sites surpeuplés rend le respect de la distanciation sociale quasiment impossible. Par ailleurs, comme mentionné dans les sections précédentes, les personnes déplacées ont un accès très limité aux services de santé, à l'eau, l'hygiène et l'assainissement, ainsi qu'aux équipements de protection individuelle. Ainsi, le virus fait peser un risque d'autant plus important sur la santé de ces personnes, qui sont déjà en situation de grande vulnérabilité.

Carte 11: Connaissance globale du COVID-19 dans les localités évaluées



Les résultats des évaluations DTM indiquent que **dans la plupart des localités évaluées (69%), la quasi-totalité des personnes (plus de 75 pour cent) sont au courant de l'existence du virus**. Lors du round précédent, ce pourcentage était légèrement supérieur (71%). Cette légère différence est due au fait que certaines localités évaluées n'étaient pas les mêmes lors des deux rounds. En effet, 11 localités évaluées lors du round 14 ne l'ont pas été lors du round 13, tandis que 16 localités évaluées lors du round 13 ne l'ont pas été durant le round 14. Cela est principalement dû à l'évolution du contexte sécuritaire au sein des localités : certaines localités qui n'étaient pas accessibles par le passé le sont devenues suite à une amélioration des conditions sécuritaires et d'accès, tandis que d'autres localités, accessibles par le passé, ne sont plus devenues accessibles en raison de restrictions sécuritaires.

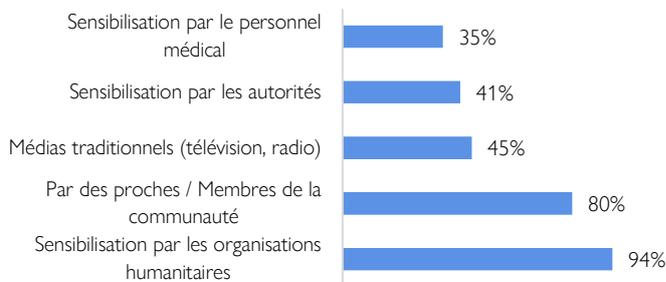
Tableau 6 : Niveau de connaissance du COVID-19 au sein des localités évaluées

Niveau de connaissance du COVID-19	% des localités	
	Round 14	Round 13
Toutes les personnes sont au courant (> 75%)	65%	69%
La plupart des personnes sont au courant (50 – 75%)	23%	13%
Moins de la moitié des personnes sont au courant (25 – 50%)	4%	8%
Aucune ou très peu de personnes sont au courant (<25%)	5%	4%
Ne sait pas / Pas de réponse	3%	6%

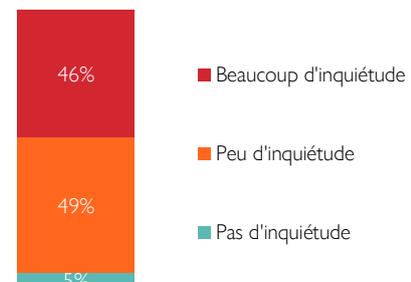
Les principaux moyens par lesquels les personnes identifiées dans la province du Lac ont pris connaissance du COVID-19 sont les opérations de sensibilisation par les organisations humanitaires (dans 94% des localités), le bouche-à-oreille au sein de la communauté (80%) et les médias traditionnels (45%)¹¹.

Les informateurs clés ont également indiqué que la quasi-totalité des personnes déplacées (95%) sont légèrement (49%) ou très inquiètes (46%) face à la menace du virus.

Graphique 33 : Moyens par lesquels les personnes ont pris connaissance du COVID-19



Graphique 34 : Niveau d'inquiétude face au COVID-19

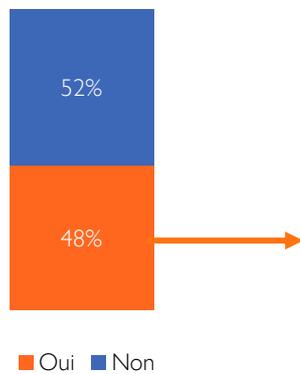


Par ailleurs, les informateurs clés ont indiqué que **des mesures de prévention étaient en place pour prévenir ou limiter la propagation du COVID-19 dans moins de la moitié (48%) des localités évaluées**. Comme indiqué sur la carte 10, les sous-préfectures dans lesquelles la majorité des lieux évalués ont pris des mesures sont Baga-Sola, Daboua et Bol.

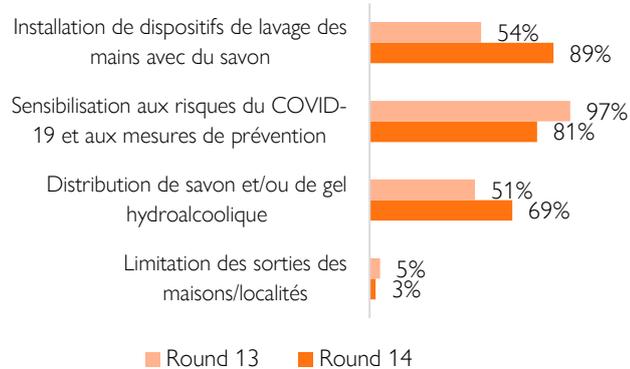
Parmi les localités ayant adopté des mesures de prévention, la grande majorité (89% ; contre 54% au round 13) ont installé des dispositifs de lavage des mains avec du savon, 81 pour cent (contre 97% au round 13) ont organisé des campagnes de sensibilisation aux risques du virus et à sa prévention et 69 pour cent (contre 51% au round 13) ont effectué une distribution de savon ou de gel hydroalcoolique.

¹¹ La somme des pourcentages est supérieure à 100% car les informateurs clés pouvaient fournir plusieurs réponses à cette question.

Graphique 35 : Des mesures sont-elles en place dans la localité pour prévenir ou limiter la propagation du COVID-19 ?

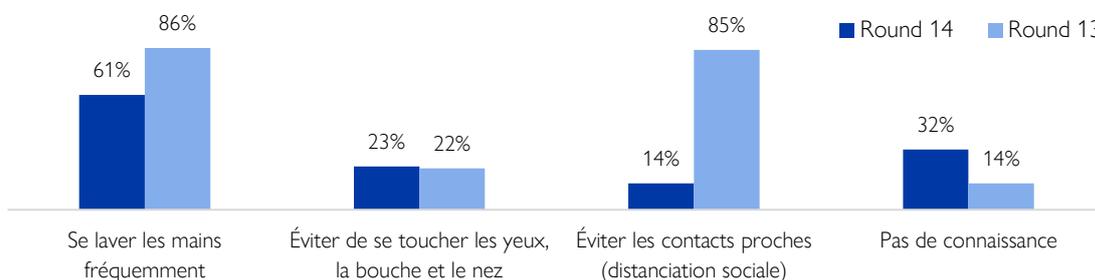


Graphique 36 : « Si oui, quelles mesures ? »



En ce qui concerne la connaissance des **gestes barrières recommandés** pour se protéger du virus et éviter sa transmission, le lavage fréquent des mains est connu dans 61 pour cent des localités (contre 86% au round 13). Par ailleurs, dans 23 pour cent des localités évaluées, la majorité des personnes savent qu'il faut éviter de se toucher le visage, tandis que la distanciation sociale n'est connue que dans 14 pour cent des sites et villages identifiés. Cependant, **près d'un tiers des personnes (32%) n'ont aucune connaissance des pratiques de protection à adopter**. Cette proportion a plus que doublé par rapport au round précédent (14% au round 13).

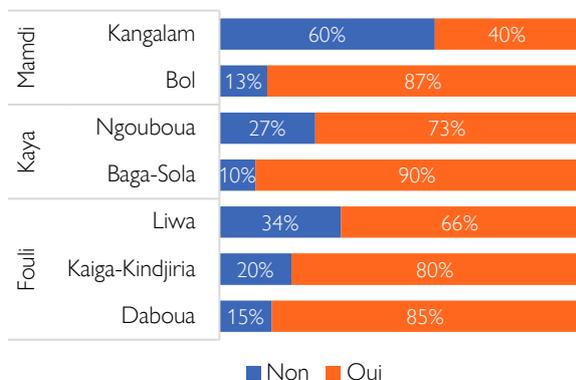
Graphique 37 : Connaissance des gestes barrières dans les localités évaluées



Eau, hygiène et assainissement

Assistance

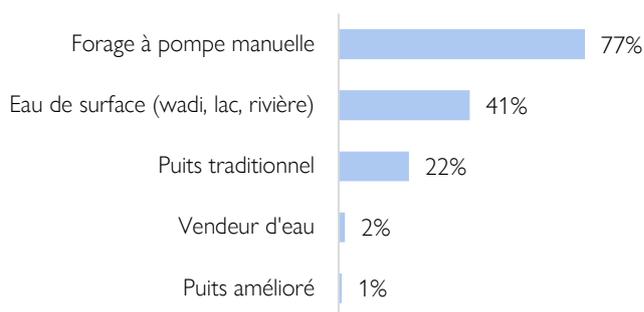
Graphique 38 : Assistance en eau, hygiène et assainissement par sous-préfecture



Selon les informateurs clés, une assistance en eau, hygiène et assainissement a été apportée dans la plupart des lieux de déplacements évalués (74%), notamment au sein des sous-préfectures de Baga-Sola, Bol, Daboua et Kaiga-Kindjiria où une vaste majorité de lieux évalués (90%, 87%, 85% et 80% respectivement) ont déjà reçu ce type d'assistance. Cependant, dans la sous-préfecture de Kangalam, la plupart des lieux de déplacements n'ont pas encore reçu d'assistance en eau, hygiène et assainissement : seules 40 pour cent des localités ont reçu ce type d'assistance.

Principales sources d'eau

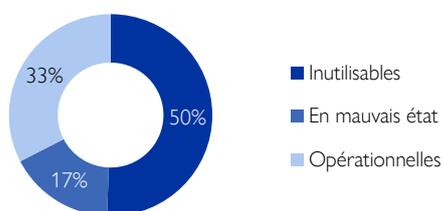
Graphique 39 : Principales sources d'eau



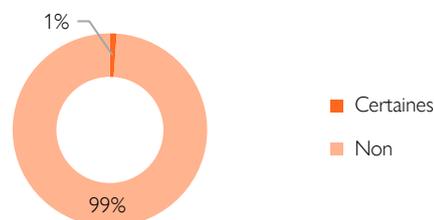
Les résultats de ce round indiquent que la source d'eau principale dans les localités accueillant les populations déplacées identifiées est le **forage à pompe manuelle** : 77 pour cent des lieux évalués disposent de cette source. Par ailleurs, les eaux de surface (41%) et les puits traditionnels (22%) sont également des sources d'eau importantes au sein des localités évaluées.

Disponibilité et état des latrines dans les lieux de déplacement évalués

Graphique 40 : État des latrines



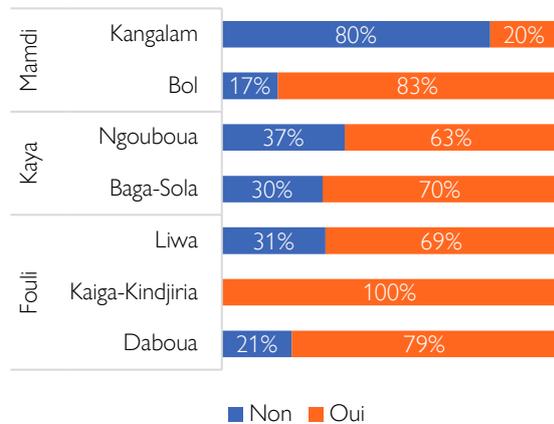
Graphique 41 : « Les latrines sont-elles séparées entre les femmes et les hommes ? »



Selon les données collectées auprès des informateurs clés, **60 pour cent des lieux de déplacement n'ont pas de latrines disponibles**. Parmi les localités qui en disposent, seules 33 pour cent ont des latrines opérationnelles. Les données démontrent par ailleurs que même lorsque les latrines sont disponibles, elles ne sont pas séparées entre les femmes et les hommes dans la quasi-totalité des lieux de déplacement (99%).

Sécurité alimentaire

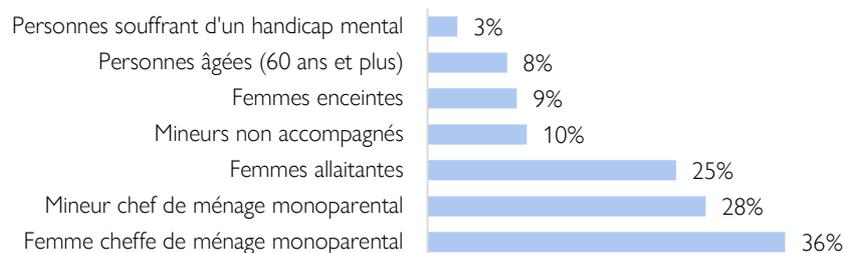
Graphique 42 : Assistance en vivres par sous-préfecture



Le déplacement des personnes a généralement un impact négatif sur leur sécurité alimentaire, notamment dans un contexte où l'élevage, l'agriculture et la pêche sont des secteurs majeurs d'activité et de source alimentaire. De manière générale, dans 69 pour cent des lieux de déplacement, les informateurs clés ont indiqué qu'une assistance en vivres a déjà été fournie au moins une fois. Dans la plupart des sous-préfectures, la grande majorité des localités évaluées ont déjà reçu ce type d'assistance, à l'exception de la sous-préfecture de Kangalam (20%), en grande partie située dans les zones insulaires.

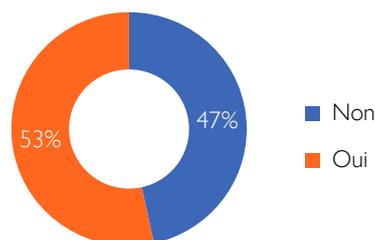
Protection

Graphique 43 : Principales vulnérabilités

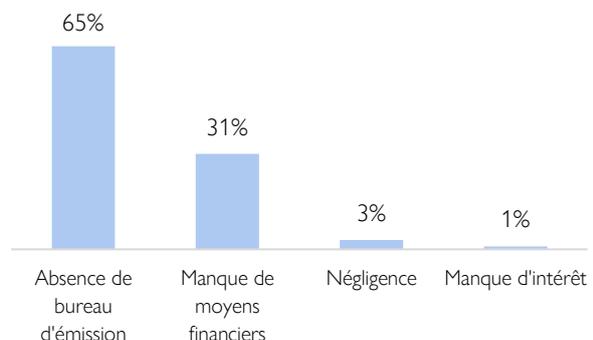


Les évaluations effectuées dans les lieux de déplacement de la province du Lac incluent un nombre limité d'indicateurs relatifs à la protection, dont les vulnérabilités et la possession de documents d'identité. En ce qui concerne les vulnérabilités, les données indiquent que respectivement 36 pour cent et 28 pour cent des personnes déplacées sont des femmes ou des mineurs chef.fe.s de ménage monoparental. Par ailleurs, un quart (25%) des personnes déplacées au sein des localités identifiées sont des femmes allaitantes, 10 pour cent sont des mineurs non accompagnés et 9 pour cent sont des femmes enceintes.

Graphique 44 : « La majorité des personnes déplacées possèdent-elles des documents d'identification ? »



Graphique 45 : « Si non, pour quelle(s) raison(s) ? »

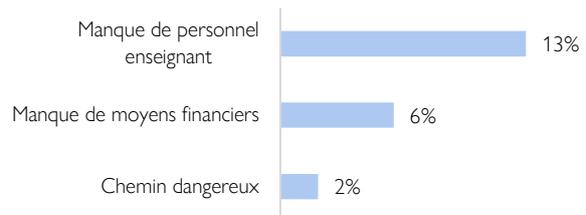
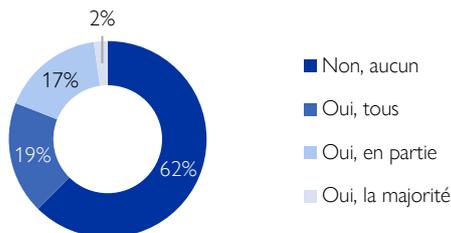


Dans les trois quarts des localités évaluées (75%), la majorité des personnes déplacées possèdent des documents d'identification. Dans les localités où la majorité des personnes déplacées sont dépourvues de documents d'identification (soit 25% des localités), la raison principale (dans 72% de ces lieux) est l'absence de bureau d'émission à proximité.

Scolarisation

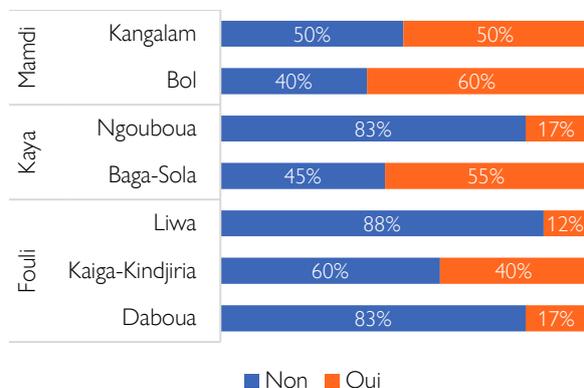
Graphique 46 : « Les enfants en âge scolaire fréquentent-ils l'école ? »

Graphique 47 : Raisons de non-scolarisation



Dans la majorité de lieux de déplacement (62%), aucun enfant ne va à l'école. Les lieux de déplacement dans lesquels tous les enfants en âge scolaire fréquentent une école ne représentent que 19 pour cent de toutes les localités évaluées. La raison principale pour laquelle les enfants déplacés ne fréquentent pas d'école est le manque de personnel enseignant : cette raison a été évoquée dans 13 pour cent des lieux de déplacement. Par ailleurs, le manque de moyens financiers constitue la raison majeure de non-scolarisation des enfants déplacés dans 6 pour cent des lieux de déplacement.

Graphique 48 : Assistance en scolarisation par sous-préfecture



Seule une minorité (28%) des lieux de déplacement ont déjà reçu une assistance en scolarisation. La sous-préfecture de Bol est celle qui héberge la plus grande proportion de localités ayant reçu ce type d'assistance (60%), tandis que celle de Liwa est dans la situation inverse (seuls 12% des lieux évalués dans cette sous-préfecture ont bénéficié de cette assistance).